

Comité de pilotage du schéma régional des carrières d'Île-de-France

29 SEPTEMBRE 2023

Procès-verbal

DRIEAT

Jean-Marc PICARD

Service nature et paysage

Lucile RAMBAUD, Antoine LOMBARD, Alain DHAUSSY, Stéphane LUCET, Guillaume CHARBONNIER

Service prévention des risques

Jérôme Rebel

Service aménagement durable

Sarah LIMACHER

Direction départementale des territoires des Yvelines

Laurence PETITGUILLAUME

Agence eau Seine Normandie AESN

Lydia PROUVE

CEREMA

Cécile MOREL

IPR

Christian THIBAUT, Ludovic FAYTRE, Marie CARLES

SGP

Guillaume GERAD

Ports du Havre, Rouen Paris

Christophe DUCHATELIER

Conseil départemental Seine et Marne

Sophie KUHN

Egan ELIXE

UNICEM

Étienne FROMENTIN, Olivier GABENS

Hervé CHIAVERINI

MIF

David BARDE

UNPG

Arnaud CHARLE

UNEV

Sébastien CORNU

Placoplatre

Vincent ALONSO

SNIP

Laurent JOFFRE, Arnaud CHIRON, Vincent BREDOUX

Parc Naturel Régional du Gâtinais français

Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Alexandre EMERIT

Françoise Roux du PNR du Vexin français ?

Chambre agriculture Île-de-France

Ludovic de MIRIBEL

France Nature Environnement

Francis REDON

ORDRE DU JOUR

I.	Bilan des schémas départementaux et de l'état des lieux : propositions de suites à donner sur les deux premiers volets.....	7
II.	Retour sur la construction des scénarios : hypothèses privilégiées, enjeux à intégrer, méthode	13
III.	Retour sur les points saillants du volet 4 – « Objectifs, orientations et mesures »	35
IV.	Conclusion sur la suite des travaux, programmation de réunions thématiques à venir	51

La réunion débute à 14 heures 05.

Jean-Marc PICARD

Merci à tous. Un premier mot de remerciement pour votre présence, pour cet échange sur le schéma régional des carrières. En quelques mots, je rappelle qu'on est dans une configuration de Comité de pilotage, c'est la configuration plénière par rapport au schéma régional des carrières. L'ensemble des parties prenantes ont été invitées, les documents leur sont diffusés et avec lesquelles un webinaire a été organisé.

Je crois que nous ne nous étions pas réunis depuis plus de 2 ans. C'est donc pour moi un rendez-vous important, même si – comme vous l'avez tous fait remarquer et noter – l'objet n'est pas, aujourd'hui, d'être dans une phase de validation. Je le redis. Je crois que le mot était maladroit dans l'invitation. Je vous ai réécrit pour qu'on soit bien clair par rapport à cela.

L'étape et l'objectif sont importants parce que beaucoup de travaux sont menés sur le sujet. En même temps, nous n'avons pas eu l'occasion jusqu'ici de vous proposer une vision d'ensemble des documents, ce qui permet de se projeter sur l'ensemble des travaux à venir. C'est ce qui a motivé le fait qu'on puisse reprendre le travail, dans une configuration plénière. Assez classiquement, dans un schéma, on a souvent à la fois l'idée des visions, des scénarios, des objectifs et aussi des mesures qui sont associés. C'est la première fois qu'on a une version ou une présentation qui couvre l'ensemble de ces aspects.

Le deuxième point concerne l'ordre du jour. Pour moi, le principal objectif que nous avons pour cette séance est, d'une part, de faire ce point d'étape sur le document qui vous est présenté et soumis, mais aussi de définir les étapes et les éléments de fond, les éléments de fonctionnement pour une étape suivante.

J'ai un double objectif au sein de cette séance :

- enrichir le document de vos remarques par rapport à ce qui a pu être produit, dont je reconnais des caractères imparfaits.
- travailler collectivement afin de s'inscrire dans un processus ultérieur d'approbation ? »

Je vous laisse le temps de vous exprimer de façon préliminaire si vous le souhaitez.

Mais je m'aperçois que je ne me suis pas présenté. Je suis Jean-Marc PICARD. Je suis Directeur adjoint à la DRIEAT depuis quelques années. J'ai ainsi pu voir les premières étapes du schéma régional des carrières. Je suis sur les sujets environnement de la DRIEAT. Au sein de la direction il y a également d'autres sujets : routes, aménagement, etc. Cependant je ne suis pas en charge des sujets « eau ». Je suis accompagné de l'équipe du service nature et paysages, qui est en charge à la fois de « nature et ressources ». C'est naturel parce que c'est l'équipe qui est en lien avec la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature et la Direction de l'eau et de biodiversité du ministère qui est en responsabilité des textes autour des schémas des carrières. C'est donc l'équipe nature au sein de la DRIEAT qui a en charge ce schéma. J'ai également en charge les sujets relatifs aux risques. Ce n'est pas inintéressant en ce qui concerne les « carrières » parce que nous y retrouvons l'inspection des installations classées où se trouvent les instructeurs des dossiers d'autorisations des carrières. La partie énergie, j'en parle moins. Ce sujet compte aussi parfois dans les sujets « carrières ».

Je suis accompagné d'Antoine LOMBARD, qui est au département Espaces et patrimoine naturels.

Il est accompagné d'Alain DHAUSSY que vous avez tous vu à l'accueil. J'ai le plaisir d'accueillir, également Guillaume CHARBONNIER. Vous aurez l'occasion de le revoir, puisqu'il va prendre la

suite d'Alain DHAUSSY, qui va rejoindre un autre service la semaine prochaine, dans le cadre de son évolution. Guillaume nous fait le plaisir d'être là très vite, déjà dès aujourd'hui.

Je vais terminer par la Lucile RAMBAUD, qui est cheffe du service Nature et paysages. Je ne vais pas, malgré tout, faire un tour de table. Sachez que, dans la salle, vous êtes en pluridisciplinarité, ou plusieurs origines, que ce soit les professionnels du côté granulats ou côté minéraux industriels. J'ai vu également des représentants de PNR, l'Agence de l'eau. J'ai vu d'autres participants représentant des collectivités.

Ce que je vous demanderai, si vous le voulez bien, c'est, au moment de votre prise de parole, de rappeler votre nom et votre appartenance pour faciliter la prise de notes. Nous ferons un relevé de cette réunion. Voilà pour les propos préliminaires.

Concernant l'ordre du jour, est prévu un échange en plusieurs temps. Comme vous le savez, nous avons tenu un webinaire par avance avant cette réunion. Je m'aperçois que ce n'est pas une mauvaise pratique parce que j'ai constaté que, parfois, on a du mal à tenir les réunions dans la mi-journée. Le webinaire permet de prendre connaissance des documents et d'avoir déjà un premier échange. Il faut essayer d'en tenir compte dans cette réunion pour bien bâtir cet échange.

Le bilan des schémas départementaux et de l'état des lieux : proposition de suites à donner sur les premiers volets. Ce sera très court. Cela n'empêchera pas les paroles. Je n'ai pas prévu de refaire la présentation de ce qu'on a déjà fait en partie, mais plutôt de parler tout de suite du processus : est-ce qu'on est d'accord sur quelques points ? Est-ce qu'on est d'accord sur les points à améliorer ? Il s'agit surtout d'engager un processus écrit sur ce domaine.

Le deuxième, le retour sur les scénarios. Là, on ne va pas uniquement vous présenter les scénarios, mais aussi vous expliquer les éléments sur la construction des scénarios qu'on a pris en compte pour chercher un scénario de référence dans le cadre d'un schéma régional des carrières. Je rappelle que cette idée de « scénarios » n'est pas une étude de prospective, on en est loin. C'est très difficile. Je pense qu'on serait tous heureux de savoir les perspectives des douze prochaines années. C'est un exercice qui présente aussi une vocation pédagogique : parmi les scénarios, il y en a qui sont explorés pour montrer que ce sont des impasses. Au delà de cette vocation, que j'appelle « pédagogique », l'objectif est de retenir ce qu'on appellera « un scénario de référence », celui sur lequel on peut bâtir les perspectives, les orientations en matière de carrières.

Il y aura une présentation plus complète des scénarios et un temps d'échange – qui sera aussi assez long – dans le but de voir comment on peut retravailler dessus.

En dernier point, un dernier document qui concerne les objectifs, orientations et mesures. Là, on aura également une présentation qui ne sera pas exhaustive, mais nous mettrons plutôt l'accent sur les retours du webinaire. Il y a également des éléments sur ce que j'appelle le « processus de travail » pour faire évoluer ce document.

Avant cela, est-ce qu'il y a certaines prises de parole que vous souhaitez faire à cette étape ?

Francis REDON

Je me présente. Francis REDON de France Nature Environnement. Évidemment, je suis très satisfait d'être ici aujourd'hui. Le point a été soulevé la semaine dernière sur cette absence de concertation. En tant qu'association, on attendait ce schéma depuis très longtemps. On n'a pas été conviés aux dernières réunions – je ne sais pas à quand remonte la dernière. Je n'ai même pas souvenir d'y avoir assisté – malgré notre insistance.

Aujourd'hui, on est parties prenantes dans ce schéma qui vient d'être engagé. Par contre, on a un peu de difficultés à tout assimiler, en particulier auprès de nos adhérents sur la région Île-de-France.

Le boulot n'est pas facile, donc il faudra aussi – par rapport à nos productions – être un peu indulgent parce qu'on va peut-être être un peu à la traîne. Merci.

Jean-Marc PICARD

Merci pour votre observation, qui est assez générale, qui est de dire : « Attendez, vous avez fonctionné en souterrain. Et soudain, l'objet remonte là. » J'avoue que nous avons prévu un *timing* un peu plus raisonnable pour vous – en tout cas, en termes d'envoi des documents –, on ne l'a pas tenu. Je compense cela clairement en vous disant : « Les temps de retour, ce n'est pas aujourd'hui. On va définir un temps de retour de façon à ce qu'il y ait un temps raisonnable pour que chacun puisse produire une réponse, par rapport à cette étape. »

En revanche, les derniers échanges, qui ont eu lieu dans une configuration de pilotage du schéma, étaient sur la partie environnement. Ils avaient été riches d'ailleurs. On avait aussi le côté « aboutissement d'une première rédaction à un certain temps ». On a pris le parti, à un moment, de présenter l'ensemble pour se dire qu'on ne va pas refaire une tranche, une deuxième tranche, une troisième tranche qui donneraient quelque part quelque chose de successif et trop long. C'est au détriment d'une concertation aujourd'hui, mais je pense qu'on va l'engager par rapport à ce fonctionnement.

Voilà à peu près ce que je peux dire là-dessus. Vous n'êtes pas le seul à avoir fait la remarque.

Je voulais donner cette clarification dès le départ, c'est un peu le cadrage que j'ai vu avec l'équipe. L'idée, pour moi, c'est d'appeler « version 0 », ce que je vous ai transmis, parce qu'elle est complète. La version zéro, on n'a pas vocation à proposer une 0A, 0B, 0C, 0D, etc. Je pense qu'on aura une vraie version 1, comme dit autrement. Un peu comme dans les logiciels, à un moment, on passe d'une norme OIS 12.08.19 à OIS 13. Cela veut dire que cela peut donner un peu plus de liberté aux évolutions des documents. On pourra faire une version amendée des points corrigibles, mais ce n'était pas le premier point qui, pour moi, est un enjeu. L'enjeu c'est de travailler à la version 1.

David BARDE

David BARDE, de la société Imerys, je suis représentant de la MI-F pour le COPIL. Pour moi, ce qui va être très important, c'est la méthodologie. On a commencé à faire des échanges sur cette première version en donnant nos commentaires. Il y a des choses qui nous semblent importantes à modifier. En termes de méthodologie, comment voyez-vous les choses ? Combien de sessions faudra-t-il qu'on fasse ? Je pense que c'est très important. Pour l'instant, on a échangé. Vous avez enregistré un certain nombre de choses qu'on a données. Il y a eu des échanges, mais on n'a pas avancé. Comment voyez-vous les choses en termes de méthodologie ?

Jean-Marc PICARD

Merci. Voici la façon dont je le vois. J'ai noté assez basiquement « travaux d'approfondissement » parce que cela est nécessaire. Ceux-ci nécessiteront, à mon avis, des choses assez directes, avec un point intermédiaire au minimum, qui permet de remettre un peu tout le monde à niveau sur où l'on en est dans les travaux d'approfondissement. Certains ont abouti, d'autres aboutiront plus tard. On pourra affiner cela par la suite.

Ce que je viens de dire n'est pas général. Sur les parties « bilans », ce n'est peut-être pas la même chose que sur la partie scénario, qui n'est peut-être pas la même chose que sur la partie mesures et orientations.

En méthode globale, je suis parti du fait qu'il y a à équilibrer entre le vrai besoin d'approfondir des éléments, etc., et nos vraies capacités aussi. Il faut en tenir compte pour faire aboutir un document qui, à un moment, doit aboutir. On a certes des schémas départementaux qui ne sont pas âgés en

Île-de-France, on a la chance de ne pas partir d'une base qui est trop ancienne. C'est un *process* lancé depuis suffisamment longtemps pour qu'on ait envie d'aller vers un point d'arrivée assez vite.

Après chaque échange, on fera un point sur chaque thème en fonction du travail qui reste à faire. Puis, vous n'aurez peut-être pas non plus les mêmes attentes sur chaque thème.

I. Bilan des schémas départementaux et de l'état des lieux : propositions de suites à donner sur les deux premiers volets

Jean-Marc PICARD

Je commence le premier point de l'ordre du jour. Je n'ai qu'une seule *slide* dessus. Je n'y reviens pas – parce qu'on l'a présenté en webinaire, peut-être pour gagner un peu de temps par rapport à l'ensemble – sur la partie qui est quand même assez riche, « états des lieux et bilans ».

Merci à l'ensemble des contributions. Je rappelle que, pour l'établir, il y a eu non seulement des éléments chiffrés de bilans, d'éléments de chacun, mais aussi un point d'enquête de l'application des schémas départementaux des carrières existants. Différentes facettes sont données dans cette partie « bilan et état des lieux ». Elles visent à donner des diagnostics, parmi les points qu'on a relevés.

Je vais directement à la synthèse. Sur la partie « bilan et état des lieux », je voudrais approfondir plusieurs points qui me paraissent limités. Dit autrement, ce n'est jamais satisfaisant. Les problèmes des bilans, plus on attend, plus ils ont vieilli, plus on doit les refaire.

En même temps, il faut reconnaître que c'est un sujet assez général pour beaucoup de schémas de planification. A partir de 2019, on commence à rentrer dans une période plus perturbée : Covid, Relance, perturbation des flux économiques, aujourd'hui inflation et perturbation des prix. On commence à avoir plus de mal à se dire : « Ça, c'est une base un peu solide là-dessus. » On va garder la base de 2018, même si elle paraît un peu ancienne. Mais il n'y a pas que 2018, comme bilan, je rappelle qu'il y a quand même les années antérieures. C'est un moyen de faire. Peut-être qu'il faudra dire quelques mots, si l'on a les éléments, sur des données plus récentes.

On a constaté en revanche que, sur les flux logistiques – c'était une remarque qui nous a été faite –, il y a des éléments qui n'ont pas été assez présents dans ces bilans ou qui pourraient être améliorés. On voit une capacité d'améliorer là-dessus. Et concernant les périmètres de gisement d'intérêt, il y aura des ajustements.

Aujourd'hui, si je résume ce bilan, on se dit : « On y est presque. » On a quand même des champs qui ne sont pas là. Mais, en termes de processus, il nous semble que, pour l'achèvement du SRC au global, on est sur quelque chose qui peut quasiment se finir en processus écrit. Voilà à peu près la vision qu'on en a.

Vincent ALONSO

Vincent ALONSO, société Placoplatre. Si l'on avait besoin d'étendre un périmètre à d'autres gisements qui n'ont pas été mentionnés, à quel moment faut-il le mentionner ? Et par quel biais ? Il s'agit du gisement de l'Orxois.

Antoine LOMBARD

Oui, c'est maintenant qu'il faut le faire. C'est vous qui nous avez envoyé un mail. Je précise qu'on a bien reçu votre message et la carte. On le traitera et on reviendra vers vous en fonction des besoins qu'on a.

Étienne FROMENTIN

Oui, merci. De manière générale – vous l'avez cité –, sur les bilans, ce n'est pas la partie la plus importante du schéma. Néanmoins, je pense qu'il faut faire attention à quelques termes qui sont employés. Vous l'avez compris, on a une profession parfois un peu susceptible sur la façon dont notre activité est approchée, voire critiquée. Je pense donc qu'il faut faire attention aux termes, c'est une chose importante.

Sur l'état des lieux, il est déjà un peu plus important parce qu'effectivement, on a les notions. On vient de voir les notions de gisements (gisements d'intérêts nationaux, interrégionaux et régionaux). Ces gisements seront pris en compte dans les documents d'urbanisme quand le schéma aura été approuvé. Là, il y a une vraie cartographie précise à mettre en place pour que, quand on aura une présentation aux collectivités, ce soit bien pris en compte.

On a échangé, mais c'est aussi le point de départ, avec les données de productions et de consommations qui vont faire qu'on va travailler des scénarios dans la foulée. Vous avez raison, les données de 2018 sont un peu anciennes. On est quand même dans une filière qui ne fluctue pas du jour au lendemain. On n'a pas de gros pics de baisse d'activité et de flux qui varient. C'est à la marge. Et donc, les données de 2018, même si elles étaient sur une période haute, ont un peu changé en 2020. Malgré tout, l'année 2021 est probablement encore meilleure que celle de 2018, pour notre profession. On peut donc dire que 2018 est quand même une année de référence qui reste intéressante.

Voici la question en plus de ces remarques. On va contribuer sur la version bilan et état des lieux. Jusqu'à quand nous laissez-vous ? Parce que je souscris – on ne va pas le redire 107 fois –, juste en remarque préliminaire, de temporalité de ces documents. On a besoin d'un petit peu de temps pour bien appréhender ces documents.

Jean-Marc PICARD

Oui. Il y a la temporalité, puis le *process* dans ce que vous avez signalé. Ce que vous venez de me dire, là, sur les données de 2018, je reviens un peu en arrière. Je vais essayer de faire un petit encart en expliquant les données dans le document en disant : « Il s'est quand même passé des événements depuis 2018. » Pourquoi le maintient-on ? Je pense que ce serait une bonne chose d'avoir cela.

Sur le flux logistique, c'est peut-être un point qui sera nouveau, à rédiger. On ne l'a pas immédiatement. De toute façon, on sera obligés de reconsulter. Dans le processus, voilà ce que je pensais. Sur la base de ce qui est envoyé là, il faut recueillir vos éléments pour les intégrer. Intégrer un aspect sur le flux logistique et les mises à jour du périmètre des gisements d'intérêt. On a eu vos remarques, on les a intégrées. On fait des ajouts par rapport à ce que j'ai dit sur les éléments qui sont manquants. Et à partir de là, on refait une consultation écrite. En vue de la version 1, on fera une consultation écrite pour compléter et, si possible, boucler ces documents. Mon objectif, est de se centrer sur les deux autres – vous l'avez compris – par la suite.

En délais, je n'ai pas répondu à la question. Je vais présenter les choses un peu autrement. Pour les autres processus, on voit qu'on a des délais. J'ai parlé de réunion intermédiaire, puis d'une autre version. Je me projetais quasiment sur Noël et sur février, mars. On peut avoir un calendrier honnête pour tout le monde. Pas trop long, non plus. Il ne faut pas non plus trop perdre de temps. Aujourd'hui, on est fin septembre, pour la contribution écrite pour amender la V0, on peut dire un délai de retour de fin octobre. D'ailleurs, fin octobre, on est encore dans un processus qui permet de gérer. Ce n'est pas en tout cas sur le chemin critique pour la production finale, si je peux le dire comme cela.

Ludovic FAYTRE

Ludovic FAYTRE de l'Institut Paris Région. Je vais apporter deux ou trois choses. Un schéma régional des carrières, comme l'étaient les schémas départementaux de carrières à l'époque, a aussi une vertu pédagogique. Il faut expliquer, il faut faire comprendre les enjeux. Je pense que c'est extrêmement important, d'autant plus – comme le disait M. FROMENTIN – que ce n'est pas toujours facile de porter des enjeux d'extraction et de préservation de la ressource, notamment dans les documents d'urbanisme. Je pense, ne serait-ce que pour le document 1 qui est la traduction du bilan des schémas départementaux.

Mais ce qui me semble manquer aujourd'hui, c'est une vision stratégique d'entrée : pourquoi fait-on un schéma régional ? Quels sont les grands enjeux ? Les grands enjeux, ce sont les enjeux de l'aménagement de l'Île-de-France, ce sont les enjeux d'accès à la ressource, c'est la préservation des ressources. Tout n'est pas égal par ailleurs dans la qualité des ressources, des usages, etc. Je pense qu'il y a vraiment aussi un chapitre à construire sur : Pourquoi un schéma régional ? Quels sont ses enjeux ? Comment le porter au regard d'autres enjeux ? Puisqu'on est dans l'occupation du sol, ou en tout cas dans toutes ces questions-là. Très souvent, en opposition, il faut composer avec les conflits d'intérêts, etc. Il faut, à un moment, porter quand même un peu de cet enjeu-là. Donc, c'est peut-être sur le document 1. Je pense qu'il y a beaucoup d'autres choses aussi à revoir dedans, mais on le fera remonter par écrit.

Sur le document 2, j'ai un vrai problème d'organisation de document. On est sur un schéma régional des carrières qui s'appuie sur la ressource, sur des besoins, etc. Engager un bilan par le volet environnement et l'analyse de tous les enjeux environnementaux avant même de parler de la ressource, des besoins, des questions d'approvisionnement et de la territorialisation me gêne assez profondément quand on est sur un schéma régional de carrières. On n'est pas sur un schéma environnemental, on n'est pas sur un schéma de protection de la biodiversité. C'est bien cet aspect-là qui est à mettre en avant.

Je pense qu'il faut peut-être rentrer d'abord sur les questions des gisements, des ressources, de leur disponibilité, éventuellement des grandes tendances qu'on peut observer sur quelques années. Effectivement, il y a l'aspect « macro » qui est celui de la question de l'approvisionnement, de la mission globale pour revenir après à la question de l'exploitation des matériaux. L'exploitation des matériaux, c'est l'extraction notamment. L'extraction peut avoir des enjeux environnementaux, mais il faut aussi rappeler que chaque cas est particulier, il n'y a pas deux carrières pareilles en Île-de-France. 15 matériaux différents sont exploités. Il faut peut-être les analyser un petit peu différemment. Il y a des constantes. On sait qu'une exploitation a un impact environnemental, mais qui peut mesurer, qui peut être différent selon la qualité de l'endroit où elle se trouve.

Je pense que, quelque part, il faut quand même rentrer par ce qu'est le schéma régional de carrière – c'est d'abord de la ressource, c'est de l'approvisionnement – avant de commencer directement par les enjeux environnementaux, qui me semblent devoir rentrer dans un second temps.

Jean-Marc PICARD

Écoutez, je l'ai lu, il n'y a pas si longtemps. Je n'ai quand même pas eu l'impression de rentrer par l'entrée environnementale, en tout cas de mon point de vue.

À la lecture de cette partie, j'ai appris plein de choses sur bien d'autres aspects que les aspects environnementaux. Peut-être qu'on a des tropismes du fait de notre métier quotidien.

Ludovic FAYTRE

Si je peux me permettre, le premier chapitre de l'état des lieux, c'est « Les effets des carrières sur leur environnement ». C'est l'entrée, c'est l'ordre aussi.

Jean-Marc PICARD

OK, on peut rajouter un chapitre global, enfin des enjeux globaux au départ. J'entends sur les titres, etc. Si c'est une question d'ordre, on est vraiment dans le mécanisme des contributions. N'hésitez pas à contribuer aussi là-dessus.

Étienne FROMENTIN

M. FROMENTIN, pour l'UNICEM, je ne l'ai pas dit tout à l'heure, pardonnez-moi. Il faut que le schéma soit proportionné. Je suis relativement d'accord avec ce que vient de dire Ludovic FAYTRE. Sur les mesures et orientations – je n'ai plus le détail en tête –, on a trois, quatre ou cinq mesures sur l'approvisionnement et une petite vingtaine sur les enjeux environnementaux.

Je pense que, votre interprétation, vous l'avez. Ce n'est pas votre clé d'entrée, néanmoins c'est comme cela que nous le ressentons quand nous faisons le détail des mesures. Je connais d'autres schémas où les mesures sont plus proportionnées à la fois sur l'identification des gisements, sur leur prise en compte – on viendra tout à l'heure dessus – dans les documents d'urbanisme et sur l'approvisionnement, etc. C'était une interprétation qui peut être faite et à laquelle on peut aussi souscrire, côté UNICEM.

Jean-Marc PICARD

Le document 4 : mesures et orientations, la remarque « très environnement » m'étonne moins que sur celle de l'état des lieux. Je reviens sur l'état des lieux. Si cela se traduit par un réagencement et une introduction, on peut le traiter. Je voudrais quand même juste dire, l'heure n'est plus à remettre 100 fois l'ouvrage sur le métier.

Sébastien CORNU

Sébastien CORNU pour l'Union Nationale des Entreprises de Valorisation. Je rejoins mes collègues sur la présentation du document. Je vais simplement faire une remarque. Quand on participe au schéma régional de cohérence écologique, le premier item n'est pas : comment ouvrir les carrières ? Le premier item, c'est l'environnement ! C'est normal, on est dans un schéma de cohérence écologique. Donc, là, c'est un petit peu la même rhétorique qu'on souhaiterait. On est sur un schéma d'approvisionnement des carrières. Que l'approvisionnement en matériaux soit mis en avant, tout en tenant compte de l'ensemble des enjeux et des impacts potentiels ! Mais c'est une présentation du document.

Jean-Marc PICARD

Oui, j'entends. Le sujet « approvisionnement durable et accès à la ressource difficile en Île-de-France » est vrai. On ne va pas non plus le masquer. J'entends l'idée de dire : « Comment ouvrir les carrières ? » Oui, mais on a quand même aussi une géographie limitée en Île-de-France là-dessus, on le sait. On ne va pas non plus le masquer. Après, si c'est un élément par rapport à une amélioration dans la rédaction, c'est quelque chose qui est tout à fait accessible, à mon sens. J'attends vos observations, remarques en la matière. Je dis juste qu'en termes de finalité et d'objectif, pour moi, à un moment, il y a des répartitions d'efforts à faire. Je préférerais vous mobiliser physiquement, en personne, plutôt sur les autres aspects.

Arnaud CHARLE

Pardon, je suis Arnaud CHARLE, je suis le Président du collège granulats à l'UNICEM. Juste sur la durabilité, on est tous engagés dans des démarches RSE, et donc on a tous conscience de la durabilité. Je vais le redire un peu, mais on l'a dit, la durabilité n'est pas que la protection de l'environnement. Pour nous, un approvisionnement durable, c'est un approvisionnement respectueux de l'environnement et aussi dans des conditions économiques et logistiques raisonnables.

Aujourd'hui, du fait d'une contrainte qui est déjà sur le marché, qui va forcément s'accroître, voir les flux qui s'opèrent par camion sur plus de 200 km avec des gisements d'origine parfois alluvionnaire aussi, qui concernent peut-être, dans d'autres régions, des secteurs également à protéger. Je représente les utilisateurs aux Commissions départementales des carrières de Seine-et-Marne. Cela peut être des préfabricants ou des bétonniers. Il faut penser à une économie durable dans toutes ses composantes. De la durabilité, je vais rajouter, évidemment, la sécurité des collaborateurs. Ce n'est pas un item qui est traité dans le schéma régional des carrières, mais qui pourra l'être d'ailleurs.

En tous les cas, il y a cette notion de transport difficile. Je vous l'ai dit, mais je préfère le redire en COPIL. Si la profession est très attentive à ce qui est rédigé, c'est que l'on considère qu'aujourd'hui, le marché a commencé à basculer, depuis quelques années, dans des choses qui, de notre point de vue, ne sont pas durables et que notre profession ne peut pas promouvoir. Ce n'est pas nous qui décidons. C'est un message d'alerte. On constate des choses qui ne nous semblent pas durables dans la modalité de l'approvisionnement. Il ne faudrait surtout pas que cela s'accroisse à l'initiative du schéma régional des carrières.

Je pourrais même le dire d'une autre façon. Je crois que l'on vous a fait des propositions sur l'un des points. Là, on parlait des documents 1 et 2 et le document 4 qui est un sujet de discussion qu'on doit avoir sur les libellés des niveaux de protection 1, 1 bis et 2. On vous a indiqué ce qui avait été mis en place dans d'autres régions. On doit avoir le niveau d'un même marché, puisque aujourd'hui le marché de l'Île-de-France est approvisionné par des régions périphériques, ce n'est évidemment pas que par l'Île-de-France.

Il y a des choses qui sont comparables en termes de rédaction, mais aujourd'hui on a des choses qui sont extrêmement différentes d'une région à l'autre. On sera attentif à ce qu'il y ait une certaine cohérence entre le schéma régional des carrières de l'Île-de-France et ce qui est rédigé dans les schémas des autres régions. Sinon, cela créera de toute manière des perturbations et l'on ira vers les choses qui, de notre point de vue, ne seront pas durables. C'est une conséquence très logique de cela.

Jean-Marc PICARD

Je sais que vous faites référence aussi à certains marchés récents là-dessus. Je partage le fait qu'à un moment, à force de mettre certaines contraintes ou autres, on peut arriver à quelque chose qui n'est pas le résultat souhaité. Par contre, je pense qu'on ne se pose pas des questions plus profondes : pourquoi est-on là ? Qu'est-ce qui fait qu'il y a pu avoir des choix : de choisir d'autres types de matériaux, de revenir, etc. ? À un moment, ce n'est pas uniquement sur la décision, c'est de voir comment y remédier.

Simplement, c'est pour dire que, dans vos interventions, vous faites plutôt des transitions vers les parties à venir. Plusieurs de vos propos traitaient des points que l'on comptait aborder tout à l'heure.

Francis REDON

Juste un petit mot. Je suis relativement d'accord avec ce qui vient d'être dit, même si je suis là en tant qu'association de protection de l'environnement. Le parallèle avec le SRCE est quand même intéressant. C'est vrai que dans le SRCE, on parle d'abord d'environnement. Ici, on devrait d'abord parler d'approvisionnement. Mais si l'on parle d'approvisionnement, il faut aussi parler de ce qu'on appelle « les matières premières secondaires ». Il y a 10 ans, il n'y avait pas de REP, aujourd'hui on en a une. Déjà, les moyens d'approvisionnement pour nos projets d'aménagement ne sont pas les mêmes. D'autre part, il y a 10 ans, on ne connaissait pas bien notre impact sur le climat. Aujourd'hui, on le connaît. Par rapport à cela, je dirais que l'environnement doit monter d'un cran par rapport à ce que l'on met en œuvre aujourd'hui. Même s'il ne doit pas venir en priorité dans le schéma des carrières, il doit quand même être très proche de l'organisation que l'on met en place

parce qu'aujourd'hui, on ne peut plus ignorer l'impact que nous avons sur le climat dans tous les projets de carrières qu'on met en œuvre.

Jean-Marc PICARD

Je ne peux que vous rejoindre là-dessus. Je pense qu'on peut dire – au-delà de ce que j'avais indiqué sur le diaporama – que, sur la question du document 1, son ordre est posé. Le deuxième document, celui de l'état des lieux, est posé. J'intègre donc cela parmi la liste de points à dresser dans notre programme de travail. N'hésitez pas à contribuer dans ce domaine. Pas mal de questions, de prises de parole ont été faites là et l'on va les reprendre de toute façon dans les documents suivants.

Ce que vous dites est tout à fait pertinent. Cela dit, l'état des lieux et le bilan sont tournés vers le passé et vers le présent. Par définition, on ne va pas pouvoir mettre la filière REP à ce niveau-là. On a bien identifié que cela fait partie des sujets qui seront à approfondir par rapport à la version présentée aujourd'hui, pour les documents trois et quatre.

Sauf grande frustration, je vous propose de passer sur la partie scénario. On a un peu enjambé les deux premiers documents pour atterrir sur le troisième.

II. Retour sur la construction des scénarios : hypothèses privilégiées, enjeux à intégrer, méthode

Guillaume CHARBONNIER

Merci. Bonjour à tous. Guillaume CHARBONNIER, je prends la succession d'Alain. C'est une semaine bien chargée pour commencer à la DRIEAT. Je vais d'abord m'excuser si jamais il y a quelques termes techniques que je ne maîtrise pas encore tout à fait, notamment les acronymes. Sachez que je suis géologue de formation, donc, en termes de terminologie géologique, il n'y a pas de problème.

Je vais vous représenter les différents scénarios, et notamment tout ce qu'on a effectué pour arriver à ce résultat des scénarios. On vous a déjà présenté les scénarios au webinaire, donc il y aura toujours les « S0 à S5 ». Sur cela, il n'y aura pas de changement. Par contre, je vais vraiment essayer de faire l'effort pédagogique pour vous montrer, par A plus B, pourquoi on est arrivés à cela.

Quel est l'objectif ? C'est un accès raisonné. L'objectif n'est pas d'interdire la production ou en tout cas l'accès à la ressource. C'est vraiment un accès, qui soit raisonné, à la ressource minérale en 2035. Il y a deux parties dans cette ressource minérale. La première, ce sont les minéraux industriels. Sur ces minéraux industriels, je vais à chaque fois me baser, pour commencer, sur les données de 2018. On en a parlé, l'année 2018 est une année de référence. On est tous d'accord.

Les besoins en Île-de-France : 5 millions de tonnes pour les minéraux industriels et un peu plus de 5,5 millions de tonnes pour les ressources. Pour cette partie des minéraux industriels, il est important de préserver un accès à la ressource et de stabiliser dans le temps – à l'horizon de 2035, dans les 12 prochaines années – la production de cette ressource.

Jean-Marc PICARD

Guillaume, on va peut-être un peu vite là-dessus. On additionne un peu les choux et les carottes quand on dit qu'on a 5 millions de tonnes d'un côté et 5,5 millions de tonnes de l'autre côté. Le sujet est compliqué, effectivement. Il y a la part de gypse qui est énorme et d'autres parts, plus fines, qui sont des gisements d'intérêts nationaux. On n'ignore pas tout cela. Je veux juste dire : « Attention ! On ne veut pas faire de raccourci là-dessus. »

Étienne FROMENTIN

Un complément très rapide, si je peux me permettre. Autant le granulats sert à un approvisionnement local pour l'Île-de-France – après, il y a eu quelques exports de-ci de-là sur les minéraux –, les applications sont sur des territoires beaucoup plus larges. Là, je m'exprime à la place de Guillaume.

David BARDE

J'allais dire la même chose

Jean-Marc PICARD

Je vais proposer de laisser Guillaume continuer. J'ai l'impression de lui avoir coupé la parole. Il allait le dire quand même, donc il va le dire.

David BARDE (à vérifier)

Ce ne sont pas les besoins en Île-de-France qui sont mentionnés, ce sont des besoins tout court.

Guillaume CHARBONNIER

En effet, ils s'inscrivent au sein des marchés nationaux et internationaux, donc il n'y a pas de problème là-dessus. Plus de deux tiers, soit 70 %, sont en Île-de-France. Il ne va pas alimenter que l'Île-de-France, mais aussi au niveau national, voire international. Il y a ce point qui était revenu. Les points en noir sont les points où l'on vous a entendus, ce sont les retours qu'on a commencé à avoir et à compiler. Notamment, on sait qu'il y a un problème de cartographie de ces ressources minérales industrielles de ces grandes ressources qui ont un intérêt national et international. On a un travail à faire sur ces cartographies pour identifier ces gisements d'intérêt et préserver la ressource.

Jean-Marc PICARD

J'avais demandé que l'on aborde d'abord ces questions de minéraux industriels parce qu'on ne les a pas toujours mises en premier dans les autres présentations. Là, c'est un résumé. Par rapport à ce que vous avez pu lire dans le document, si vous voyez déjà qu'il y a – on ferait des remarques par écrit, bien sûr – des points fondamentaux qui sont déjà à corriger, n'hésitez pas à le dire maintenant.

David BARDE

On a déjà soulevé, dans les deux réunions précédentes, les cartographies des gisements d'intérêts, et surtout celle du schéma régional Île-de-France qui existe. » Qu'on ait une cohérence entre les différentes cartographies : entre le SDRIF et le SRC. Ce sont vraiment des points importants. Je n'allais pas les réciter parce qu'on en a parlé plusieurs fois. Je vois que vous l'intégrez, c'est parfait. Il faut qu'on avance là-dessus.

Jean-Marc PICARD

Par contre, c'est quand même bien qu'on dise ce qu'est le SDRIF. C'est un document piloté par le Conseil régional. J'ai d'autres collègues au sein de la DRIEAT qui suivent cela de près. Pour dire les choses simplement, un document qui est mené par un acteur sans que l'autre soit d'accord, personne n'a envie de faire cela, donc il y a vraiment un travail de concert. Quelques points de rendez-vous sont aujourd'hui programmés. Je retiens qu'on cherchera à faire des ponts même si l'on n'a pas totalement fini le SRC pour que le pont soit fait dans l'élaboration des deux documents.

David BARDE

Nous avons fait remonter du côté du SDRIF aussi.

Ludovic FAYTRE

Je vais quand même essayer de revenir sur ces questions de gisement parce que cela fait longtemps qu'on en parle. Il y a deux notions : il y a les ressources d'intérêt national ou régional, c'est ce qui est d'ailleurs marqué dans la circulaire, me semble-t-il. On l'a reconnue depuis très longtemps, parce que cette notion d'intérêt national et d'intérêt régional n'est pas nouvelle. Pour mémoire, je me demande s'il n'était pas déjà dans le SDRIF de 1994, il était dans le schéma des espaces naturels et ruraux. C'est tout simplement reconnaître qu'il y a des matériaux qui sont plus rares, qui ont une valeur ajoutée, à travers l'industrie, etc., plus importante, qui se retrouvent, pour certaines, en Île-de-France, donc c'est la notion de ressources.

Le deuxième niveau qu'on a essayé de porter, parce qu'on l'avait déjà porté... Je reviens une fois de plus dans les schémas des espaces naturels et ruraux. Les premiers étaient en 2000, c'était porté par l'État d'ailleurs. Cela a été le cas dans le SDRIF de 2013 pour porter la question des matériaux. On peut quand même voir qu'on ne porte pas tous les schémas régionaux de la même façon qu'on la porte en Île-de-France. En tout cas, je ne crois pas.

L'idée était de dire qu'effectivement, il y a des ressources d'intérêt. Et puis, au travers de ces ressources, d'abord toutes les ressources ne se valent pas, ou en tout cas tous les gisements n'ont pas vocation à être exploités. À l'inverse, il y a des secteurs, il y a des territoires où il y a une concentration de l'activité extractive. Il y a des outils de production, il y a des conflits d'intérêts et des conflits d'usages. Cela peut être le gypse dans la ceinture verte avec des enjeux très, très forts d'urbanisation d'un côté ou une forme d'extension de l'urbanisation, avec des gisements d'intérêts nationaux à préserver. Il peut y avoir des secteurs, comme celui de La Bassée, où il y a une multiplicité d'enjeux environnementaux entre la biodiversité et la ressource en eau, etc. À un moment, le moyen aussi, c'est de rappeler qu'il y a des territoires sur lesquels il y a peut-être un enjeu de matériaux un peu plus important que sur d'autres à l'échelle de l'Île-de-France.

Ces bassins d'exploitation d'intérêts stratégiques ne couvrent évidemment pas tous les gisements, parce que, dans ce cas-là, ils n'auraient pas lieu d'être, ils n'auraient pas d'intérêt. L'idée est plutôt de montrer que, sur certains territoires sur lesquels il peut y avoir des conflits d'intérêts et des conflits d'usages, quand vous êtes dans un projet de territoire, il s'agit d'être en capacité de faire remonter l'information en disant : « Attention ! Là, il y a un enjeu particulier qui est peut-être supérieur aux autres. » En tout cas, cela doit être pris en compte dans une hiérarchisation des valeurs et des enjeux à un niveau peut-être supérieur.

On a mis l'esprit du bassin d'exploitation dans le SDRIF. On a essayé de le porter aussi dans le schéma régional des carrières. Mais soyons très clairs, on pourrait ne pas prendre le schéma régional de carrières. Cela n'empêchera pas le SDRIF d'avancer, on pourra les maintenir. Là, c'était justement dans un souci de cohérence. En plus, le SDRIF a un petit peu précédé, par rapport à l'État, le schéma régional des carrières. Il faut une cohérence sur la définition, sur les grands enjeux stratégiques pour qu'il y ait une cohérence entre les deux documents.

La notion de bassin d'intérêt stratégique n'est pas obligatoire dans les SRC. C'était juste un souci de cohérence. Il faut bien expliquer aussi les phénomènes. L'objet est de valoriser et non pas d'interdire. C'est de mieux prendre en compte, dans les réflexions d'aménagement du territoire, cette notion de gisement, en tout cas.

David BARDE

La notion que vous venez de décrire dans les bassins d'intérêts stratégiques, c'est exactement la notion des gisements d'intérêts nationaux dans les SRC. C'est la même chose. Ce sont des zones dans lesquelles on peut ouvrir des gisements. Il y a une substance très rare sur laquelle il faut regarder tous les enjeux. C'est exactement la même notion pour moi. On ne peut donc pas avoir

d'un côté, dans le SDRIF, cette notion-là qui n'est pas liée à ce que nous faisons dans les SRC sur le schéma qui est en train de se faire.

Jean-Marc PICARD

Attendez ! Je veux juste recentrer le débat sur le document qu'on est en train de voir actuellement. On est sur les questions de scénarios, il y a les questions d'identifications, de gisements, etc. Soit, il y a des scénarios très difficiles par rapport au maintien de l'accès à la ressource compte tenu d'une urbanisation galopante, compte tenu de ceci ou de cela. À ce moment-là, il faut qu'on voie un peu comment c'est traité. Soit, ce n'est pas identifié comme tel aujourd'hui – parce que ces gisements sont connus, identifiés, ils ont été indiqués –, on n'a pas identifié d'éléments de ce genre. C'est ce type de chose qu'il faut qu'on sache exprimer dans une vision à 12 ans – on part bien là-dessus – qui est la vision du SRC. Mon propos était de dire que, parmi l'ensemble des enjeux, il faut bien entendu rappeler les enjeux stratégiques. Quelques ressources sont vraiment propres au territoire et il faut pouvoir les matérialiser, savoir maîtriser les accès, d'autant plus quand ce sont des éléments nationaux.

Il nous semblait que, sur la période de 10 ans, on n'a pas identifié – dans un besoin d'expression de scénario – de choses fortes à indiquer dans ces domaines-là. C'est un peu ça qu'on est en train d'indiquer là-dessus. S'il y a besoin d'approfondir quelque chose là-dessus, je pense qu'il faut que vous le signaliez assez vite.

David BARDE

Pour moi, les notions dont on a parlé sont exactement les mêmes. C'est une question de cartographie, c'est vraiment d'avoir accès. Ce qu'on présente aujourd'hui dans le SRC et dans le gisement d'intérêts nationaux, c'est exactement la notion de zone à protéger sur laquelle il faut que, au niveau de l'urbanisme, les enjeux de la substance et de sa rareté soient pris en compte. C'est donc exactement cela, mais il faut juste qu'il y ait une cohérence. À la différence dans d'autres régions, où l'on peut opposer le SRC au SCoT ou au PLU pour attirer l'attention sur ces gisements-là, en Île-de-France, le SDRIF est au même niveau ou au-dessus. Il faut donc vraiment que la cohérence soit forte. Je ne parle pas de la notion d'accès parce que, dans le SDRIF, il y a bien cette notion d'accès à des gisements d'intérêts, mais la cartographie n'est pas la même. C'est vraiment différent sur certains aspects. C'est ce que j'ai voulu dire.

Jean-Marc PICARD

Je retiens le point d'attention vis-à-vis du SDRIF et la cohérence là-dessus. Excusez-moi, Madame, vous vouliez intervenir depuis quelque temps.

Sarah LIMACHER

Sarah LIMACHER, je suis à la DRIEAT, au sein du département qui suit le SDRIF. C'est pour vous dire que je prenais bonne note de votre remarque et aussi pour refaire un petit calendrier sur le SDRIF. Le SDRIF a été arrêté cet été. Là, on est sur une phase où les différents partenaires publics associés, dont l'Etat, rendent leur avis sur le SDRIF. On est bien attentif, effectivement, à la cohérence de la planification régionale. Normalement, le SDRIF et le SRC sont au même niveau pour les SCoT. Ils vont dans le même sens que les PLU, puisque cela fait partie des différents schémas régionaux que les SCoT doivent intégrer.

David BARDE

D'accord. Mais cela doit être cohérent.

Sarah LIMACHER

Oui. À la fin, on parle au même document.

Jean-Marc PICARD

Merci de cette précision. On retient bien – puisque vous l'avez dit – ce point, le lien avec le SDRIF. La présence de Sarah LIMACHER permet de s'assurer que le message est bien passé. Guillaume, je vous propose de continuer, puis on reprend les questions. Voulez-vous intervenir ?

Francis REDON

Je voudrais juste intervenir sur les gypses. Vous connaissez la contestation qu'il y a en Seine-Saint-Denis sur l'usine de Placoplatre sur le fonds de Vaujours qui veut exploiter du gypse dans une carrière à ciel ouvert. C'est pour cela qu'on attendait un petit peu, avec impatience, le schéma. On n'avait pas de schéma des carrières en Seine-Saint-Denis. C'était donc ce schéma-là qui devait nous donner des indications.

En Seine-Saint-Denis, c'est là où l'on doit avoir quand même des critères pour l'aménagement, savoir ce qu'on met en avant. Il est clair que l'aspect économique est important, mais l'aspect environnemental est tout aussi important à mes yeux. Aujourd'hui, donner accès au gisement, cela ne veut pas dire qu'on fait forcément une carrière à ciel ouvert. On a d'autres moyens pour accéder aux gisements, donc il faut aussi intégrer...

D'ailleurs, dans l'enquête publique qui a eu lieu sur ce projet, la MRAe s'est largement prononcée sur l'absence de mesures réelles de Placoplatre sur une carrière à ciel ouvert et une carrière en souterrain. La MRAe disait même que les critères qui étaient avancés n'étaient pas objectifs, ils étaient plutôt biaisés. Il y a quand même une importance de donner un libre accès aux ressources, c'est clair, mais aussi de mesurer réellement l'impact sur les territoires.

Je reviens sur ce territoire de la Seine-Saint-Denis où cette carrière de gypse est la seule qui soit une exploitation à ciel ouvert. Alors qu'on a eu Bernouille en souterrain. On a eu Livry-Gargan, également en souterrain. On aura bientôt la forêt de Bondy qui maintenant est exploitable en souterrain également. On a l'impression que, quelque part, il y a deux poids deux mesures. C'est quand même très embêtant, en particulier le fait de ne pas avoir eu de schéma des carrières qui aurait pu guider un peu plus l'exploitant sur ce projet-là.

Jean-Marc PICARD

J'entends. Je ne reviens pas sur ce cas particulier de Placoplatre parce qu'on est déjà à une étape d'autorisation. Il est en cours. Il est passé. Il y a un contentieux actuellement. Je ne vais pas rentrer dans un débat sur le contentieux, au moment où celui-ci est en cours.

Je rappelle que c'est une question de granulométrie du schéma régional des carrières. En tout cas, je n'envisage pas – je le dis d'emblée – une disposition disant : « Dorénavant, toutes exploitations de gypses seraient souterraines. » Ce sont des éléments qui relèvent de l'autorisation environnementale, qui est l'outil puissant pour aborder localement les questions. Je ne pense pas qu'il y ait une mesure générale qui puisse être inscrite là-dessus.

Après, Vaujours, il y a beaucoup d'historiques : ce n'est pas que « il est ouvert et fermé ».

Tout est dit, noté là-dessus. Je propose d'engager sur la partie suivante.

1. L'élaboration des scénarios : les granulats**Guillaume CHARBONNIER**

Oui. Sur le granulats qui va nous intéresser pour l'élaboration des scénarios. 85 % de gisement de matériaux de carrières, c'est du granulats. D'où l'importance d'établir ces scénarios à l'échelle de ces 12 ans.

Les données en 2018. 32 millions de tonnes de besoins de granulats en Île-de-France. La production francilienne, c'est 15 millions de tonnes. 17 millions de tonnes sont donc importées, cela représente 53 %. Le premier chiffre important, c'est que l'Île-de-France est dépendante des importations. C'est forcément un facteur important qu'il faut prendre en compte dans l'élaboration des scénarios. C'est le premier point et j'y reviendrai un peu plus tard.

Dans le détail de ces 15 millions de tonnes, il y a différents types de granulats qui sont exploités, qui n'auront pas tous le même usage. On l'a bien pris en note. Il y a 5 millions de tonnes de granulats alluvionnaires, plus trois autres millions de tonnes de granulats. Et l'on a déjà une part très importante : 7 millions de tonnes de recyclages. Cette part de recyclée est très importante également – c'est le deuxième point important –, puisque c'est là-dessus aussi qu'il va falloir progresser. C'est un chiffre sur lequel 'on s'est appuyé pour l'élaboration des scénarios là aussi.

Étienne FROMENTIN

Excusez-moi, je suis obligé d'intervenir. Sur la *slide* précédente, on parle des données UNICEM.

Guillaume CHARBONNIER

Oui, 2018.

Étienne FROMENTIN

On l'a retransmis il n'y a pas longtemps, ce n'est pas du tout les données que nous avons. On est à 6 millions de tonnes de granulats alluvionnaires pour le composé classique.

Guillaume CHARBONNIER

Vous prenez peut-être en compte ce qui vient de l'extérieur et qui est recomposé

Étienne FROMENTIN

Non, non, la production, c'est 6 millions de tonnes de granulats alluvionnaires, c'est 4 millions de tonnes d'autres granulats. Il y a 2 millions de tonnes de sablons – je vous donne la grande masse, je ne rentre pas sur les calculs –, 2 millions de tonnes de calcaire.

Ce que j'aimerais, c'est qu'on distingue le recyclage parce que, là, on fait 7 millions de tonnes de recyclage. Dans le recyclage, il y a les granulats recyclés, mais il y a aussi les mâchefers d'incinération et les fraisats d'enrobés. Donc il faut bien distinguer aussi d'où viennent les matériaux recyclés. C'est ce qui fait que, derrière, on fait beaucoup de remarques sur les scénarios parce que la donnée de base n'est pas forcément bonne.

Jean-Marc PICARD

Je pense que vous allez remettre cela par écrit. Vous avez eu un petit échange là-dessus.

Guillaume CHARBONNIER

J'ai deux chiffres différents. Ce sont les chiffres que j'ai repris du document 3. Lorsque vous nous avez envoyé très récemment ce document les chiffres ne sont pas du tout les mêmes que ceux-là. Il fallait choisir aujourd'hui pour faire la présentation, mais j'ai bien pris en compte votre documents. Effectivement, il y a quelques différences en termes de millions. C'est pareil, ce n'est pas 32 millions, on était à 31,7 millions de tonnes, dans ce document-là. Il y a de petites différences aussi. Je suis tout à fait d'accord avec votre remarque et je l'ai déjà bien intégrée.

Jean-Marc PICARD

Au webinaire, je crois qu'il y a eu un court échange, y compris sur le sujet. Vous faites bien de le mentionner en séance.

Guillaume CHARBONNIER

C'est toujours bien de rappeler les choses, effectivement. Il n'y a pas de problème. Ce sera un point qui sera intégré au nouveau document, il n'y a aucun souci.

Sébastien CORNU

S'il vous plaît ! Juste un complément de remarque. De bien préciser, quand il y aura le document final, quelles sont les sources de données. Pourquoi est-ce que je dis cela ? C'est parce que l'ORDIF vient de publier également un certain nombre de chiffres sur les données de 2020. La question n'est pas forcément de savoir quels chiffres prendre – des chiffres de 2020, de 2018 ou de 2019, peu importe –, mais au moins de savoir d'où vient la donnée. C'est toujours dans le même esprit que ce qu'Étienne FROMENTIN disait. Derrière les scénarios que l'on va prendre, cela va dépendre aussi de la qualité des données, ou du moins de la connaissance des données.

Jean-Marc PICARD

Je prends les deux remarques. Je vais peut-être juste défendre un peu la présentation. On a fait un document, on a remis des présentations en cohérence avec les documents, même si entre-temps on a eu d'autres éléments un peu tard.

La deuxième chose. L'intérêt, malgré tout, de la présentation commune, c'est que – même si je suis d'accord que les chiffres et les éléments comptent, surtout quand on va parler des écarts –, au moins sur ce bilan, il y a quand même un sens. De donner un peu cette lecture et de dire : « Aujourd'hui, quelle est la production de granulats extraits en Île-de-France ? » Il y a plein de chiffres qui circulent : 32 millions de tonnes, c'est grosso modo ce qu'on consomme en Île-de-France. Ils sont produits réellement à partir de carrières, la tâche est beaucoup plus faible 5,5-6, il y a des sablons et des éléments là-dessus, mais on n'est pas du tout à cet ordre-là. Et la part de recyclage soit 7,6,7 peut-être aussi. Cela traduit l'attention qu'on a sur ces matériaux. C'est assez élevé en Île-de-France, à la fois l'attention et la capacité d'une région assez compacte, qui fait des constructions, à utiliser ce gisement. Je pense que cela fait partie aussi des fondamentaux qu'on peut partager là-dessus. On va essayer de le retraduire avec les bons chiffres, on est d'accord, mais c'est bien cela qui est à partager.

Guillaume CHARBONNIER

Oui, tout à fait. C'est exactement cela. Sur la part de recyclage entre les deux documents, c'est 7,12 ou 7,14, je ne sais plus. Là, on est assez raccord.

Ce que je veux montrer également dans ces besoins, des 32 millions de tonnes, c'est la part importante du béton hydraulique. Le marché du béton hydraulique est aussi une spécificité de l'Île-de-France, puisque c'est à 52 % des granulats. C'est seulement certains types de granulats qui vont servir pour le béton hydraulique. C'est aussi extrêmement important d'avoir cela en tête.

Les autres marchés, c'est le marché des enrobés à 3,3 millions de tonnes. Ceux-ci dépendent beaucoup de l'extérieur parce que ce sont les roches éruptives qu'on ne peut pas produire en Île-de-France, qui est situé dans un bassin sédimentaire.

Et 12,19 millions de tonnes pour les autres usages VRD. Là, la part extérieure est bien moindre. C'est surtout dans cette part de VRD, de 12,19 millions de tonnes, qu'on peut faire plus l'effort pour le recyclage. Pour le béton hydraulique, effectivement, on est limité à 5 %. On a bien intégré cela par rapport à vos remarques. On ne pourra pas aller au-delà de 5 % de recyclage pour garantir la qualité à la fin pour la réalisation du béton hydraulique qui permet de réaliser les logements, les ouvrages, etc.

2. La méthode : l'identification des principaux paramètres dimensionnant

La méthode, à partir de ces chiffres-là, c'est l'identification des « principaux paramètres dimensionnant ». Cela nous permet d'élaborer les scénarios en fonction de ces paramètres-là et enfin, d'arriver à un choix de scénario qui est privilégié.

Toujours avec ces deux grandes caractéristiques qu'on a permis de ressortir. La consommation c'est quoi ? C'est la production et l'importation. On a vu que l'importation, en Île-de-France, est très importante. Ce sera donc quelque chose qu'il faudra prendre en compte. Et le recyclage, qui doit augmenter vis-à-vis des enjeux aussi environnementaux.

Sur ce deuxième encart, il est très important également de bien définir les enjeux. On a tenu un peu à prendre en compte vos remarques, notamment sur tout ce qui est local, global : comment va-t-on avoir une répartition dans le territoire ? La logistique également. On a commencé à en parler avec la logistique de transport par camion, par voie ferrée ou par voie navigable. Il faut également avoir toujours en tête la qualité qui est en équation avec l'usage. Comme je l'ai dit, le béton hydraulique, par exemple, on est obligés d'utiliser un certain type de granulats. Il faut prendre en compte évidemment tous ces paramètres-là dans l'identification des principaux paramètres qui vont arriver au scénario.

a. La source de ces paramètres

La source de ces paramètres. Puisqu'on n'a pas décidé de prendre les paramètres, un peu comme ça au hasard, on a regardé :

- les différents travaux sur les différents schémas départementaux des carrières ;
- les données de la profession ;
- les différentes circulaires ;
- les « réseaux des animateurs de SRC » ;
- ce qu'ont fait les autres régions ;
- les études diverses pour s'appuyer sur les chiffres de l'Insee, de l'UNICEM, de l'IPR, etc.

b. Les choix des différents paramètres dimensionnant.

Les choix des différents paramètres dimensionnant. On a décomposé en différents paramètres.

Il y a les paramètres peu prévisibles. Ceux-là sont moins quantifiables à l'échelle des 12 années, la conjoncture économique, l'évolution technologique.

Il y a les paramètres peu variables qui vont peu varier dans le temps comme l'évolution démographique. L'Insee montre une augmentation de la population de 0,08 %, donc c'est relativement stable sur le long terme. Je ne dis pas d'une année à une autre, mais sur le long terme. À l'échelle de ce schéma-là, c'est relativement stable.

Il y a aussi les grands projets qui vont peu évoluer. Maintenant, on a intégré déjà les grands projets comme les Jeux olympiques avec 95 % des sites existants. Il y a également le grand projet de Paris Express qui est déjà bien avancé. Ce sont des paramètres qui vont peu varier encore une fois à l'échelle 2035.

Et puis, il y a également tout ce qui est « matériaux biosourcés » qui ne vont pas subir de profondes transformations dans les 10 années qui arrivent.

c. Les paramètres évolutifs

On a surtout gardé les paramètres évolutifs. Que peuvent être ces paramètres évolutifs ?

Cela peut être :

- le recyclage, parce qu'on doit encore progresser dans les prochaines années sur ce thème-là ;
- le besoin de ratios par population, puisque, là, on va avoir différents types de ratios par population en fonction des données que l'on a sous la main ;
- les importations. Je vous ai bien montré que l'importation a un rôle très important pour la filière granulat en Île-de-France ;
- les gestions des flux intra-régionaux. On a rajouté aussi ce point, qui est également important. C'est alimenté par les politiques publiques qui peuvent aussi venir influencer ces paramètres-là.

À l'heure actuelle, pour l'instant, dans les scénarios, on a pris en compte trois points majeurs : le recyclage, la part d'importation et le ratio de consommation, que je vais vous présenter maintenant.

Le recyclage

Le recyclage. C'est quelque chose qui est déjà bien avancé en Île-de-France. Il faut le noter aussi. En 2018, il y a 65 % du potentiel recyclable. Cela représente 11 millions de tonnes, dont 7,12 millions de tonnes recyclées. L'objectif pour 2035, c'est de passer des caps : 70 %, 75 % voire 90 % de ces 11 millions de tonnes sont potentiellement recyclables, sachant qu'il y a toujours une limitation – par rapport au marché du béton hydraulique – de 5 %. Par contre, on peut aller au-delà. On peut faire mieux sur les autres usages, notamment tout ce qui est VRD. Cela va donc être un des paramètres importants pour l'élaboration des scénarios parce qu'on va pouvoir varier ce taux de recyclage.

L'évolution démographique

L'évolution démographique, j'en ai parlé. Les chiffres de l'Insee montrent une augmentation de 0,08 % sur la période de 2018-2050, pour l'Île-de-France en jaune. L'Insee a tablé sur un scénario de population haute ou un scénario de population basse. On voit que c'est un paramètre qui fluctue entre une tendance médiane à 0,08, une tendance haute à 0,28 et une tendance basse à -0,28. C'est aussi pourquoi on a décidé de prendre en compte ce rapport-là dans le calcul pour nos scénarios.

Ce graphique sur les 40 dernières années, de 2018 à 1974, vous avez l'évolution de la consommation en Île-de-France, vous voyez que cela a beaucoup varié en fonction des années. Vous avez ici le ratio par habitant, simplement en tonne par habitant par an. Actuellement, le volume total pour l'Île-de-France, c'est autour de 32 millions de tonnes, avec un ratio de 2,6 tonnes par habitant et par an.

Ce ratio a évolué, donc on a pris différents chiffres pour établir nos scénarios :

- une tendance générale sur l'ensemble des données, sur 40 ans ;
- une tendance de ratio par habitant à l'année la plus faible en 2015 ;
- une tendance de ces dernières années où l'on voit quand même une stabilité – à l'échelle des 10 dernières années – par rapport plutôt aux années 70, 80 qui étaient plus fortes.

D'où le fait qu'on a trois paramètres qui vont rentrer en compte.

- La valeur de 2,15 tonnes par habitant et par année : c'est en fonction de 2015, c'est vraiment la valeur la plus basse que l'on a trouvée.
- Le 2,48 tonnes par habitant et par année qui est une tendance tendancielle sur ces dernières années, qui est peut-être la plus réaliste.
- Le 2,62 tonnes par habitant et par année, qui est l'autre tendance sur tout l'intervalle des 40 ans.

Si l'on calcule avec l'évolution de la population jusqu'en 2035, on peut estimer les besoins en granulats. 32,6 millions de tonnes pour le scénario où la tendance est la plus forte ; 26,8 millions de tonnes pour le scénario le plus faible. On a 30,9 millions de tonnes pour la tendance, on va dire « tendancielle » de ces 10 dernières années, avec 2,48 tonnes par habitant et par année. On a fait jouer ces trois chiffres. Donc le recyclage était le premier paramètre.

La part d'importation

Le troisième paramètre, c'est la part d'importation. Elle est de 53 % aujourd'hui, selon les chiffres de 2018. On a fait jouer aussi cette part d'importation en essayant de voir ce qui se passerait si l'on diminuait drastiquement l'importation de granulat. À cause de la spécificité de l'Île-de-France, c'est aussi un paramètre important qu'il faut tenir en compte pour l'élaboration de nos scénarios.

d. Les six scénarios

Donc, en conséquence, pour résumer, pourquoi est-on arrivé à établir ces six scénarios qu'on vous a déjà présentés ? On prend en compte :

- la part du recyclage qui peut être améliorée, qui doit être améliorée ;
- les besoins qui sont variables en fonction des fourchettes hautes, basses ou tendanciennes ;
- la part d'importation.

On va donc avoir deux scénarios *crash test*, on l'a déjà dit : un scénario S0, S1. On va dire que c'est plutôt des scénarios irréalisables, mais qu'il faut montrer quand même. Je vais vous les présenter juste après. Les scénarios 2 et 3 sont les scénarios extrêmes, puisque, là, on se base sur les populations les plus faibles ou plus fortes, en tous les cas en termes de besoins en granulats. Et puis, les scénarios 4 et 5 où l'on reste dans la tendancielle, et là on améliore le recyclage.

Les scénarios crash test (S0 et S1)

Le scénario 0, il n'y a pas de nouvelle carrière ni d'extension en Île-de-France, avec un ratio de consommation tendancielle à 2,48 tonnes par habitant et par an. Ce qui estime un besoin à 30,9 millions de tonnes. Là, on fait exprès, dans ce scénario, de rester à un recyclage à 65 %, à une production à 14,5 millions de tonnes. Sur le long terme, la grosse problématique, c'est qu'on sera de plus en plus dépendants de la part d'importations. Ce n'est pas vraiment un scénario réaliste, mais on le présente quand même.

Le scénario 1, c'est la baisse des importations. Là, on simule expressément une baisse des importations à 45 %. On fixe ce paramètre-là à 45 %. Mécaniquement, forcément, c'est pour compenser une très forte augmentation de la production, à 17 millions de tonnes. Là, on soumet cela à un stress, puisqu'on va épuiser encore davantage les réserves. On a une plus grande autosuffisance pour la production francilienne, mais on a un problème, bien sûr, sur la gestion à long terme des réserves. D'où le fait que c'est un scénario qui est présenté, mais qui est plutôt irréaliste.

Les scénarios extrêmes (S3 et S4)

Les deux scénarios extrêmes. Premier scénario extrême où l'on estime – comme pour 2015 – qu'on va avoir un ratio de consommation très faible, donc 26,8 millions de tonnes seront nécessaires pour les besoins d'Île-de-France. Cela a pour conséquence – pour arriver à cela, si l'on garde la part d'importation et si l'on garde le recyclage – d'avoir une production nettement très faible à 12,6 millions de tonnes. La conséquence de cela, c'est qu'on va être en tension sur le besoin de logement. Si l'on a des années où l'on va devoir créer beaucoup de logements en Île-de-France, mécaniquement, ce scénario-là fait qu'on va être en tension parce qu'on n'aura pas la production

nécessaire pour pouvoir tous les réaliser. Encore une fois, je rappelle que c'était expressément si l'on se base sur un ratio de consommation faible.

Pour un ratio de consommation très élevé – l'opposé, en prenant le chiffre de ces 40 dernières années à 2,62 tonnes par habitant et par an –, on a un besoin de 32,6 millions de tonnes cette fois-ci. C'est très élevé. Si l'on garde la part d'importation à 53 % et un recyclage à 65 %, on ne touche pas à ces deux variables-là, forcément, mécaniquement, il faut augmenter de manière forte la production. Là, on a également une tension sur les réserves en matériaux et sur les importations à long terme. Lorsqu'on arrivera en tension sur la production, il va falloir au bout d'un moment continuer à importer encore plus. Ce scénario ne nous satisfait pas non plus.

Les scénarios tendanciels (S5 et S6)

Dans les deux derniers scénarios, on va avoir un recyclage qui va évoluer, qui va être un peu plus important, toujours tendanciel à 2,48 tonnes par habitant. On maintient la production de l'Île-de-France – la production francilienne – avec un besoin à 30,9 millions de tonnes. On maintient une part d'importation de 53 %. Et là, on augmente – cette fois-ci pour se laisser de la marge – à 75 % le recyclage. Potentiellement, on pourra arriver à 8,2 millions de tonnes dans le recyclage, essentiellement sur la filière VRD. On ne pourra pas aller au-delà. On commence à avoir un équilibre qui va s'installer grâce à l'apport de ce recyclage entre la production régionale et les importations.

Le bémol de ce scénario, c'est que le taux de recyclage pour 2035 – sur les 12 années, pas juste pour 2020 ou 2022 ou 2023 ou 2024, etc. – n'est pas assez ambitieux du point de vue environnemental. C'est pour cela qu'on a un scénario 5 où l'on monte à 90 % dans le taux de recyclage. On est donc un peu plus ambitieux. L'idée serait de recycler 9,9 millions de tonnes sur les 11 millions potentielles, c'est toujours vers la filière VRD. Il s'agit de maintenir toujours une production de l'Île-de-France à 14,5 millions de tonnes et l'importation – comme les chiffres de 2018 – à 53 %. Et là, on arrive à un équilibre entre la production régionale et l'importation. On peut jouer là-dessus. En plus, il y a des activités qui sont compatibles avec les enjeux environnementaux.

e. Synthèse des différents scénarios

Voici le résumé, la synthèse de ces différents scénarios. La part de recyclage augmentera dans les scénarios 4 et 5. Ce sont des scénarios de recyclage qui nous permettraient d'avoir une plus grande flexibilité sur la production et l'importation. Pour les scénarios S0 et S1, on est dans les scénarios vraiment *crash test*. Les scénarios 2 et 3 sont les scénarios extrêmes en termes de besoins en millions de tonnes pour l'Île-de-France.

Jean-Marc PICARD

Je vais juste faire une petite pause là-dessus. C'est une présentation qui n'est pas évidente à faire parce qu'il y a quand même beaucoup de documents et d'éléments. De toute façon, à un moment, cela va faire l'objet d'échanges.

L'un des premiers points, c'est quand on a dit « évolutif » des trucs qu'on sait prévoir, des trucs qu'on ne sait pas bien prévoir. Vous savez, dans la diapositive, on a dit qu'il y a des choses qui sont stables, sûres et pas sûres.

Je vais dire assez honnêtement qu'on a fait un travail sur l'historique des productions de logements, sur des éléments, ce qu'a dit clairement mon collègue quand il y a des aménagements. On n'a pas su vraiment tirer les conséquences sur les besoins en granulat ? On peut aussi faire des ratios là-dessus. On s'est aperçu que sur les courbes du passé, ces dernières années, vous avez vu qu'il y a un gros pic dans les années 90. Aujourd'hui, on n'a plus vraiment cela. On n'a plus de gros pics d'éléments de construction, etc., mais on a quand même une tendance à une consommation assez forte et maintenue en Île-de-France. Cela correspondait quand même à ce qui est le plus crédible.

Le seul point après, c'est de savoir quelles sont les marges de fluctuation. On a donné des marges de fluctuation en mettant des ratios en tonne par habitant. On peut en rediscuter. On voit bien à peu près une première vision, une assez grande stabilité des besoins. Il y a une fluctuation possible, puisqu'elle était observée un petit peu suivant les années. C'est certainement dû aussi à des fluctuations de marché, des éléments. C'est le premier enseignement, on n'a pas su dire qu'il y a fondamentalement des changements en matière de construction et de la densification. Fondamentalement, il y a des changements dans la ZAN, sur laquelle on arrive à donner une tendance en disant : « C'est cela. » Si l'on peut approfondir là-dessus, je ne suis pas contre. Mais, notre premier constat, c'est qu'on n'a pas pu le faire aisément. On ne s'est pas senti assez solide là-dessus.

Après, on se rattache à la population – c'est stable – pour dire : « Voilà à peu près les éléments là-dessus. » Comme cela a été dit, ce n'est pas le premier point qu'on peut faire varier. Il y a un truc interne, d'autres éléments qui touchent au recyclage notamment, ce qui était fait à l'ORDIF, aux imports aussi.

Sur le premier scénario, sur lequel on dit : « Ce n'est pas possible », il y a un truc qu'on n'a pas mis sur la diapositive. C'est un scénario où l'on n'ouvre pas de nouvelles carrières. On connaît à peu près – cela avait fait l'objet de remarques pour travailler –, par les autorisations, les matériaux disponibles dans les autorisations sur chaque carrière. Les professionnels nous ont dit : « En plus, c'est la vision administrative. » Nous savons quelque part tout ce que nous avons mis dans les autorisations. En réalité, c'est même un peu optimiste.

Dans cette vision un peu optimiste en disant : « Avec les carrières en exploitation, est-ce qu'on tient d'ici 12 ans sans en ouvrir d'autres ? », la réponse est non. C'est le premier message. Sauf à importer, et à décider que le vrai sujet c'est l'importation. L'intérêt du scénario 0, c'est d'ouvrir la discussion sur ce thème-là, d'avoir les grandes données pour parler de ce thème-là.

Si je poursuis un petit peu dans les autres scénarios, le 1, c'est le même, mais avec une baisse d'importation. Il faudrait plus exploiter les carrières. On a quand même des limites dans les carrières, dans les capacités d'exploitation. On va illustrer la même chose, mais sous une autre forme. On voit que, clairement, on arrive sur le levier de recyclage qu'on met en avant. On l'a actionné – je vais le dire un peu en regard critique, on l'avait dit – de façon un peu unique. Le recyclage, c'est plus compliqué que cela. Peut-être que là, il y a une vision, un très grand trait, qui n'est pas suffisamment fin. J'en conviens. On a quand même repris – je ne l'ai pas dit – le chiffre de 90 % de recyclage qui est indiqué là. Il existe déjà en réalité dans le PRPGD (Plan régional de prévention et de gestion des déchets). C'est déjà un objectif qui existe dans différents plans.

Les objectifs des plans, ce n'est pas toujours les choses qui tiennent le mieux... Le plan des chiffres, ce n'est pas celui qui tient le mieux qui est toujours le meilleur dans le domaine. Mais, comme il figurait quelque part, il est normal, à un moment, qu'on le reconsidère.

La conclusion à laquelle on tente de faire amener plus ou moins finement l'élément là-dessus, c'est de dire quand même qu'avec le recyclage, si vous pouvez y aller au maximum, ce serait bien. C'est grosso modo la tendance sur ces scénarios.

On a conscience que, dans toute cette présentation, quelque part, il y a des choses assez frustes et grossières. Chaque professionnel, avec raison, dira : « Attendez ! Vous y avez été de façon un peu brutale dans l'approche. » Je pense que c'est vrai et faux. C'est vrai, c'est un peu brutal. En même temps, les grandes lignes donnent aussi un petit peu sa lisibilité. Si l'on a besoin d'approfondir, d'aller un peu plus loin, pour dire si c'était vraiment brutal ou ce n'est pas raisonnable, on fait comme cela.

Dans le document – je vais parler là-dessus –, il y a aussi une méthode de comparaison des scénarios, c'est une méthode. Il y en a d'autres. J'ai toujours été confronté à des analyses coûts/bénéfices des éléments. On a mille méthodes pour compter les points, etc. Je sais que c'est un sujet de débat. Elle est présentée dans le document. Elle est assez fruste, ce n'est pas la pire. Les méthodes qui sont toujours affinées ne sont pas toujours mieux dans ces domaines-là. On pourra en rediscuter si la méthode est adaptable ou pas. Mais je pense qu'il faut toujours, dans ses choix de méthode des scénarios de référence, ne pas faire des points à un moment et prendre un peu de recul.

Avant d'arriver sur les regards critiques, je vais dire des points là-dessus. Voilà ce que je cherche à obtenir dans la discussion. C'est un premier point d'approfondissement, nous avons la conviction que ce ne sera pas facile. Est-ce que, fondamentalement, par rapport aux besoins globaux, vous pensez qu'il y a des méthodes qui nous permettraient de faire des prospectives beaucoup plus sérieuses ? Je suis assez simple dans les discours. On n'a pas réussi. Je le dis comme ça. On a cherché les logements, on a cherché des choses comme ça. On s'est posé la question de nouveaux matériaux alternatifs, leur poids, etc. Je rappelle qu'il n'y a qu'une échelle de 12 ans.

Je veux bien qu'on regarde un peu ce que cela pèse. On a l'impression que ce sera en second ordre, qu'on n'a pas osé le mettre en facteur de premier ordre pour dire : « Les besoins à 12 ans, c'est quand même à peu près ce volume en Île-de-France. » Cela a été la logique.

Soit cette présentation est totalement décriée, mais, là, j'ai vraiment besoin qu'on trouve quelque chose de plus fin et de solide là-dessus. Soit elle mérite d'être un peu éclairée en disant : « Ils auraient été quand même plus raisonnables de parler un peu plus des matériaux alternatifs, des éléments comme cela. » Là, je suis preneur des éléments pour lesquels on pourra enrichir le schéma.

La première conclusion que je voulais exprimer dans cette analyse de scénarios est qu'en termes de besoins, on ne voit pas d'éléments fondamentaux qui indiquent que les besoins à 12 ans sont très différents de ceux d'aujourd'hui. Cela peut baisser, on a donné les fluctuations. On a vu qu'en prenant les ratios les plus bas, les plus efficaces, cela peut baisser. On s'est donné une fourchette, mais on n'a pas su donner le levier de diminution des besoins très fort.

Le deuxième point concerne les capacités à puiser davantage de matériaux sur le territoire. On a clairement une approche prudente en disant que le rythme actuel conduit à puiser des matériaux sur le territoire, enfin ce que j'appelle « production ». Certains comptent le recyclage dans la production. Je préfère utiliser une métaphore pour donner cela. L'idée, c'est de dire : « On a un certain niveau. Aujourd'hui, il y a encore de la réserve, mais elle ne tient pas 12 ans. » C'est quand même ce qu'on est en train de dire, à un moment, dans le document. On ne va pas le redire ici, mais si vous regardez dans le document, c'est un peu ce qui se dit.

Il y a encore une capacité à tenir des ouvertures de carrières. La conclusion est plutôt de dire : « Oui, il y aura encore des ouvertures de carrière, mais ce n'est pas ce qui fait, aujourd'hui, l'approvisionnement de demain au niveau dont on a besoin. » Il y a donc une gestion durable à faire. Ne pas être dans une logique de dire : « C'est la fin. On exploite les derniers et c'est fini. » Ce n'est pas ce qu'on veut. Ne pas être dans une idée de dire : « Il suffit d'ouvrir une carrière, on va s'en sortir. » Ce n'est pas vrai non plus. Il faut plutôt être dans une logique assez stable sur ce côté-là. Il ne faut vraisemblablement pas une augmentation – puisque vous avez le gisement, les ressources –, mais plutôt de la stabilité. Ce n'est donc pas un levier sur lequel on pense que le schéma aura une forte vision de dire : « Il y a quelque chose qui est en train d'être totalement différent, dans les 12 ans, en Île-de-France. »

Le troisième point qui nous semble le plus important dans les scénarios, c'est de dire : « Jusqu'où peut-on actionner ce levier de recyclage ? » Ce n'est peut-être pas quelque chose qui est bien fait,

dans la présentation. Mais grosso modo, je vous ai à peu près résumé de façon littérale l'histoire de l'ensemble de ces scénarios. Quels sont les enseignements qu'on tire de cela ? On doit le remettre en forme, le rendre plus solide, plus riche, etc. Aujourd'hui, on est un peu là-dessus.

Si je l'expose comme ça, c'est pour dire, soit on est fondamentalement en train de se dire : « Il faut repartir sur une base totalement différente pour bâtir ces scénarios. C'est quelque chose qui méritera de retravailler » Soit, on est sur ces bases-là, mais on les approfondit pour qu'elles soient moins frustes, plus riches, mieux étudiées. Voilà à peu près l'histoire des scénarios tels qu'on l'imagine aujourd'hui dans le schéma régional des carrières.

J'ai terminé là-dessus. J'ai dès à présent trois points, là où l'on a vu qu'il y avait des impasses. En tout cas, au moins trois points sur lesquels on sent, dès les premières remarques, qu'on n'a pas été assez bavards.

J'ai des remarques, Monsieur FROMENTIN et vous Madame. Je crois que je vous avais vue juste avant.

Sophie KUHN

Je laisserai les professionnels parler de leur sujet. J'aurais une remarque un peu générale. Sophie KUHN du département de Seine-et-Marne. Je me demande s'il ne faudrait pas considérer aussi la question de l'urgence climatique. Le SRC ne doit-il pas servir aussi cette urgence : d'avoir une transition sur l'utilisation des matériaux, de la ressource telle que les granulats ? Et donc, se dire que cette option du recyclage et des matériaux biosourcés, c'est la question des matériaux alternatifs. Est-ce que, finalement, on ne devrait pas avoir une sorte de « scénario climat » qui dit que l'objectif est quand même d'essayer de puiser au minimum dans la ressource et de travailler sur ces matériaux alternatifs ? Parce qu'encore une fois, aujourd'hui, on est vraiment dans une urgence climatique où tous les leviers doivent vraiment être actionnés pour ne pas perdre de temps au regard de tout ce qu'on voit aujourd'hui.

C'était un peu une remarque qui va peut-être paraître un peu naïve, non professionnelle. À mon sens, c'est aussi une façon de considérer la question des scénarios.

Jean-Marc PICARD

Merci de la remarque. Je propose de ne pas faire les réponses comme ça, de recueillir d'abord plusieurs avis – je ne sais pas si je dois répondre – avant d'apporter un regard sur ce que vous venez de dire. Allez-y !

Étienne FROMENTIN

Pour nous, le rôle du schéma régional n'est pas d'impulser une dynamique sur l'utilisation des matériaux dans la construction. Le schéma régional des carrières est là pour répondre à un besoin d'approvisionnement qui est identifié par les politiques publiques. Ce n'est pas au schéma de les faire. Maintenant, ce n'est pas naïf, c'est une vérité. Arnaud complétera sur ce point après.

Ce que vous avez présenté comme élément sur les scénarios est souvent critique. Là, en l'occurrence sur la base de travail, que ce soit sur le ratio de consommation par habitant et l'évolution de la population ou sur le taux de recyclage, de manière générale sur l'évolution des besoins, c'est cohérent. Cela nous semble pertinent et je ne pense pas qu'il y ait d'autres grandes méthodes. Ou s'il y en a, on va passer un temps fou à dépouiller toutes les données statistiques pour arriver à voir ce que sera la consommation à l'horizon 2035. Là-dessus, c'est bon.

Ce qui manque, à mon avis – je vais critiquer un petit peu – c'est qu'on aurait pu examiner, malgré tout, un scénario avec une baisse des importations. C'est l'effet dans le premier ou le deuxième.

Pourquoi ne se dit-on pas non plus : « À terme, on est à 90 % de recyclage. On a un besoin – comme on l'a établi – à 30 millions de tonnes, mais on baisse les importations. » ?

Le SDRIF, dans sa rédaction actuelle, dit : « On avisera, pour les matières premières, à identifier ou à chercher à diminuer le taux de dépendance de la région. » Là, finalement, on se dit : « On reste à un niveau d'importation équivalent. » Je me dis qu'on pourrait aussi dire : « On diminue à 45 % le taux de dépendance de 53 % aujourd'hui. » C'est peut-être ambitieux, mais pourquoi pas à 48 % ou à 50 % ? Cela va faire jouer quelques curseurs et quelques millions de tonnes.

Ce qu'on met souvent en évidence sur ce qui a été travaillé, c'est surtout la logique de la qualité des matériaux en fonction de leur usage ou inversement. Le recyclage va progresser – on l'a dit, on le redit – à 5 % au maximum dans le béton. La question est de savoir comment on approvisionne les 16 millions de tonnes de besoins pour le béton.

Et puis, le dernier point, cela me gêne un peu quand on part du postulat en disant : « On n'a plus de capacité en Île-de-France, donc il faut aller là. » Il y a encore des ressources qui sont existantes, elles sont difficiles d'accès. Il y a des enjeux d'urbanisation, des enjeux d'occupation du sol, des enjeux environnementaux. Mais de partir du postulat : « Comme on n'a plus de capacité d'évolution, on va vers ce scénario », c'est gênant. Ce n'est pas forcément la logique qu'on doit avoir. On doit partir du besoin et de ce qu'on a comme capacité en Île-de-France et y répondre. Je pense qu'on a encore des matières, quand on a identifié les ressources, pour dire : « On peut répondre à ce besoin par des matériaux locaux. »

Arnaud CHARLE

Juste, c'est plus pour répondre à la représentante du département de Seine-et-Marne sur l'urgence climatique. Je ne sais pas si cela va être traité dans le schéma régional. Je n'ai pas la compétence d'Étienne pour parler de cela, mais je vais juste vous dire ce que fait notre profession.

L'urgence climatique est une préoccupation. La façon d'y répondre est de respecter des principes évidents de circuits courts, de circularité. Le circuit court, c'est un peu en reflet avec ce que vient de dire Étienne. Évidemment, vous voyez qu'aujourd'hui, on a des granulats pour un usage donné. On est livrés par camion. La somme de consommation des carburants avec la carrière et le transport, c'est 4,5 litres. Alors que, si l'on exploite les mêmes granulats en Seine-et-Marne, on va être à 2,5 litres de cumul de GNR, enfin de carrière entière et de gasoil de camion.

Le circuit court est une façon de répondre à votre préoccupation, et donc le fait de ne pas trop dépendre des régions extérieures, surtout si les transports se font par camion et pas de façon massifiée. On ne peut pas tout faire de façon massifiée. Ce n'est pas simple parce qu'il n'y a pas les infrastructures. C'est donc une façon de répondre.

Avoir les granulats de bonne qualité nous permet aussi de dépenser sur nos formulations. On n'est pas les seuls. D'ailleurs, il n'y a pas que les carrières, il y a des cimentiers. On n'est plus dans le cadre du schéma régional des carrières. Les cimentiers font beaucoup d'efforts, les ciments vont être beaucoup moins émetteurs de gaz à effet de serre. La grosse émission de gaz à effet de serre dans le béton, c'est le ciment. Ce n'est pas pour critiquer les ciments, mais c'est un travail qu'on doit faire de concert.

On a des réflexions aussi pour incorporer un peu du biosourcé. Le biosourcé va être par petite touche et en complément. Mais on ne va pas tout faire en bois. Il faut des granulats de bonne qualité. S'ils peuvent arriver pas trop loin ou arriver de façon massifiée, c'est encore mieux. On pourra les mélanger avec des ciments qui seront peut-être un peu moins performants en termes de techniques, mais beaucoup moins émetteurs de CO². C'est ce sur quoi travaillent les cimentiers. On peut avoir des résultats remarquables.

On réfléchit sur le sujet : l'abaissement de 60 % ou 65 % – mais pas dans 50 ans –, dans 2, 3, 4, 5 ans, sur l'émission d'un plancher en utilisant tous ces leviers. -60 % d'émission, c'est déjà pas mal. On essaiera d'aller à 0, mais ce n'est pas si simple que cela. Les choses sont complexes. Je pense que le schéma régional ne peut pas traiter tous ces sujets-là. Mais garder une ressource de proximité et de bonne qualité, à mon avis, c'est une bonne idée, probablement, pour répondre à votre légitime préoccupation.

Jean-Marc PICARD

Votre intervention fait écho à ma première réaction. Il y avait aussi les scénarios en disant : « Quelque part, est-ce qu'on se projette vraiment dans l'avenir ? » C'était une réaction là-dessus.

À cela, j'ai deux éléments. Premièrement, je suis obligé de travailler – c'est la demande qui est faite – sur un scénario à 12 ans. C'est quand même un avenir moyen plutôt que long. D'autre part, à cette échelle-là – mon côté réaliste par rapport au vrai changement qu'on pourra faire en même temps – il manque peut-être des aspects d'impulsion qui pourraient être faits, qui pourront être davantage mentionnés. Je fais la différence entre : quelles sont les tendances ? Quelles sont les choses émergentes ? Comme je l'ai dit à un moment, on a peut-être écarté un peu trop vite les matériaux alternatifs dans notre rédaction.

Aujourd'hui, si vous regardez ce document, on balaye d'un revers de main en disant : « Le matériel alternatif n'est pas dans le *timing*. » On n'a aucun petit chiffre, un petit machin pour dire : « Attendez, aujourd'hui, c'est tant de pour cent de construction. Si c'était raisonnablement deux ou trois fois plus, quels seraient les tonnages à éviter, etc. ? » Un petit calcul de cette nature éclairerait davantage nos scénarios et nos affirmations.

On ne pense pas se tromper totalement, on ne pense pas que cela changera la donne. Mais on aura davantage besoin de l'éclairer, de l'indiquer et de dire : « Ce sont des choses qui font partie de leviers. »

Vous m'avez déjà expliqué en disant : « Oui, mais entre les superstructures, les sous-structures, si l'on fait des choses denses, etc., cela ne va pas du tout être le même effet. On aurait quand même besoin de béton. » Après, on tombe sur de vrais débats de professionnel qui est important, c'est quand même la réalité technique du moment. Mais, effectivement, il manque peut-être davantage ces éclairages. Là, on a fait une présentation sommaire. J'arrive aux fondamentaux tels qu'on l'imagine. Cela n'empêche pas que ces éclairages soient nécessaires.

Je prends, Monsieur FROMENTIN et Monsieur REDON.

Étienne FROMENTIN

Juste par rapport à ce que vous évoquez sur les matériaux biosourcés, je pense que, quelque part, on part sur un ratio de consommation par habitant à 2,42 au lieu de 2,60. Pour moi, cette baisse de ratio de consommation par habitant intègre des données qualitatives comme vous avez évoqué sur l'utilisation des matériaux biosourcés. Ils vont prendre une petite part de marché dans la construction et c'est ce qui fait que le ratio de consommation va baisser. C'est là où on le retrouve... Après, estimer clairement ce que cela va représenter, c'est tout bonnement impossible. C'est donc un des éléments qui fait qu'on dit : « Oui, on s'engage sur une baisse de ratio de consommation. »

Jean-Marc PICARD

Je réponds « aux impossibles ». On fait des scénarios ADEME 2050, etc. On fait, des fois, ce genre de petit calcul. Cela ne donne pas l'estimation projective – j'en suis d'accord – de certains fondamentaux. Dire : « On a trois exemples de construction. Cela représente tant, mais cela ne représente pas non plus l'absence de béton demain, parce qu'il y a une construction de bois. » Ces éclairages manquent aujourd'hui. C'est simplement ce que je voulais dire.

Francis REDON

J'ai deux aspects. D'un côté, vous avez parlé d'impulsion et de l'autre côté, je reviendrai sur ce que disait Madame KUHN sur les changements climatiques. Je vais me concentrer simplement sur deux projets que l'on a en Seine-Saint-Denis. Ils seraient peut-être à mettre en avant pour impulser d'une manière un peu plus complète, sur les autres départements et dans le cadre de l'approvisionnement, ce qui pourrait être fait.

Deux exemples qui, à mon sens, sont quand même très significatifs et qui doivent être étudiés pour savoir comment on peut les promouvoir. D'un côté, c'est le Village olympique. On nous a beaucoup parlé des JO ou nous serine tous les jours, que c'est exemplaire, qu'environnementalement, on fait tout ce qu'il faut.

Notre association n'était pas forcément d'accord pour avoir les JO à Paris. Mais quand on regarde ce qui a été fait sur le Village olympique, avec en particulier beaucoup d'immeubles de 3 000 logements en ossature bois, quelque part, cela signifie qu'on peut faire autrement qu'avec du béton. Et puis, on livre quand même des logements qui seront – du point de vue du confort pour les habitants – largement meilleurs que ce qu'on voit aujourd'hui produit en Seine-Saint-Denis.

Autre exemple, sur la Seine-Saint-Denis, je voudrais parler du Cycle Terre. On a eu, la semaine dernière – à propos d'un projet qu'on avait sur Sevran –, une proposition de Grand Paris Aménagement sur la production de 700-800 logements, utilisant les ressources qui seraient mises en œuvre sur le projet Cycle Terre à Sevran. Il s'agit de produire des ressources en terre crue, ce qui n'est pas toujours utilisé aujourd'hui. On dit donc qu'aujourd'hui, cela pourrait être fait à Sevran.

Cycle Terre, c'est peut-être un peu marginal, OK, mais cela ne demande qu'à faire des petits partout sur le territoire dans la mesure où l'on utilise des ressources qui ne sont pas mentionnées ici, qui sont les ressources du Grand Paris, qui sont toutes les terres d'exploitation qu'on a sur tous les chantiers. C'est une ressource à la rigueur gratuite. Ce serait donc quand même intéressant que, quelque part, on en tienne compte et qu'on essaie, dans une prospective, dans un scénario, de savoir ce que cela pourrait donner en termes de réduction d'approvisionnement, que ce soit en Île-de-France ou en ressources extérieures.

Madame MAUREL

Madame MAUREL du CEREMA. Je voulais intervenir sur le sujet du recyclage. On peut se féliciter que les scénarios mis en avant sont ceux qui développent le recyclage. On travaille beaucoup là-dessus. Mais j'ai l'impression qu'il y aurait sûrement à approfondir un peu – comme vous le proposiez – votre base d'hypothèses pour les scénarios, notamment ce qui a été dit plusieurs fois de la limitation de 5 % de volume de granulats recyclés pour le béton.

On n'a pas participé aux travaux précédents, donc je ne sais pas... Effectivement, c'est en volume. J'imagine que ce n'est pas forcément le taux réglementaire. Mais il faut savoir qu'au niveau de la réglementation, la normalisation, cela a beaucoup plus évolué récemment. Dans votre document, vous parlez du projet RECYBETON, mais, depuis, une nouvelle norme est sortie où les taux d'incorporation vont bien au-delà, c'est 50 % même pour certains bétons. Je pense qu'il y aurait un intérêt pour le document et pour le schéma d'aller plus loin... Les choses ont évolué très vite et continuent d'évoluer tous les jours. Je pense qu'il vaut mieux se projeter avec la tendance actuelle – le recyclage est uniquement au-dessus des 5 % – qui ne sera que favorable au scénario.

Sébastien CORNU

Sur le recyclage. On va peut-être rentrer un peu plus dans le détail du recyclage, cela a été évoqué précédemment. On parle de pourcentage de recyclage et je pense qu'il est extrêmement important de rentrer dans le détail du type de matériau recyclé.

Je reprends les chiffres de la dernière publication de l'ORDIF qui explique, par exemple, que pour les bétons de démolition, le gisement qui est actuellement capté, c'est environ 5,8 millions de tonnes. Sur ce gisement de 5,8 millions de tonnes, 5 millions sont recyclés, donc cela fait déjà 87 % de taux de recyclage sur les bétons. Par rapport à un scénario qui envisage de passer de 65 % à 90 %, on y est déjà.

Nous travaillons, à l'UNEV, dans le monde du recyclage. À l'UNICEM, on travaille également dans le monde du recyclage. Plus on développe ce recyclage, mieux c'est pour nous. Néanmoins, il faut faire attention à ne pas forcément donner de mauvais signes ou de faux espoirs sur les notions de recyclage. On parlait tout à l'heure de la dichotomisation sur les fraisats d'enrobé. Environ 500 000 tonnes ont été captées et ceux-ci ont été recyclés. Après, il y a des gisements sur lesquels on peut travailler qui sont les gravats en mélange. Ce sont des gravats de déchetteries. Là, il y a un besoin de faire un gros travail de formation pour expliquer qu'une brique est recyclable, un morceau de béton est recyclable, mais les deux mélangés deviennent extrêmement compliqués à recycler. Sur cela, il y a besoin d'un travail de formation et d'un travail pédagogique qui peut être rappelé dans le schéma même si ce n'est pas forcément sa vocation.

On parlait également des normes qui viennent d'évoluer dans le béton. Effectivement, les normes viennent d'évoluer dans le béton pour pouvoir incorporer sur le papier plus de granulats recyclés dans le béton. On a développé de bonnes pratiques, voire des labels, pour justement expliquer aux démolisseurs, aux apporteurs de béton, qu'on ne pourra faire un granulats recyclé de qualité qui pourra rentrer dans le béton que si, à l'entrée, on a un béton de démolition de très bonne qualité. La moindre incertitude sur le taux de sulfate – un petit peu de plâtre collé et qui resterait collé sur le béton – fait que, derrière, la crainte justifiée ou injustifiée des maîtres d'ouvrage pour réutiliser ces granulats recyclés est un point important. C'est notamment pour cela qu'une grande partie des granulats recyclés de béton partent dans des applications TP parce que les normes le permettent et la profession a bien avancé. Je pense qu'il est important de rentrer un petit peu dans le détail du type de matériaux recyclés.

Enfin, on parlait des terres. Effectivement, le volume de terres excavées, même s'il est en train de se casser la figure depuis six mois, était estimé de l'ordre de 17 millions de tonnes. Sur ces 17 millions de tonnes, environ 700 000 tonnes sont recyclées. Je ne parle pas de la valorisation en permis d'aménager ou en remblaiement de carrière, même si cela fait partie de nos obligations sur nombre d'arrêtés. Quand on a un arrêté qui nous oblige à remblayer des terres, c'est aussi une valorisation.

Là aussi, il y a peut-être une marge de progrès, mais il ne faut pas non plus donner de faux espoirs. Typiquement, sur le projet Cycle Terre, les représentants de Cycle Terre avouent qu'ils sont quand même limités à la fois par leur outil de production et par la qualité des terres, des limons qui sont fournis au départ. C'est malgré des obligations extrêmement fortes en particulier de la société du Grand Paris sur la sélection des terres au moment des travaux du Grand Paris pour vraiment les séparer et donner la meilleure chance de pouvoir les valoriser en briques de terre. C'est plutôt un message de prudence que je veux signifier sur le recyclage et pas forcément de donner de faux espoirs sur : « On ne serait qu'à 60 % de recyclage et l'on pourrait remonter à 90 %. » Quand bien même, il y a des objectifs du PRPGD, quand bien même il y a des objectifs de l'arrêt de la **RAC MCD** qui sont très forts auxquels on va travailler tous ensemble à les respecter.

Hervé CHIAVERINI

Hervé CHIAVERINI, UNICEM. Parmi les paramètres dimensionnant, il y a quand même aussi probablement un paramètre important, la mise en service du Canal Seine-Nord, qui peut avoir un impact sur le taux de dépendance. Si l'on est un peu laxiste – excusez-moi le terme – sur ce niveau de taux de dépendance, on va le garder à un niveau relativement haut. Sur l'exercice du schéma, il n'est pas impossible qu'on dérive encore par rapport à ce niveau haut. Il y a peut-être un scénario – comme le disait Étienne – à regarder, à examiner, avec un taux de dépendance un peu plus élevé...

Je me souviens du SDRIF en 2013 où il y avait une volonté de garder un taux de dépendance de 50 % maximum. Il y a peut-être un point à regarder sur ce volet-là. D'autant que l'accent qui est mis sur le recyclage des matériaux, en termes de volume, n'est pas négligeable. Il va falloir trouver des plateformes. Je pense qu'aujourd'hui, les plateformes qui recyclent – je ne suis pas dans le recyclage – sont relativement « au taquet ». Je ne pense pas qu'elles puissent faire beaucoup plus en termes de volume, mais je me trompe peut-être. De toute façon, vu les volumes qu'il faudra produire, il va falloir trouver des plateformes de recyclage. Et ce ne sont pas des activités qui sont forcément bien accueillies – en milieu urbain, on n'en parle pas – en milieux périurbains d'Île-de-France. Ce n'est pas simple. En plus, il y a toute la logistique qui va autour. Plus vous écartez ces plateformes des centres de production de matériaux à recycler, plus les coûts sont enlevés. Donc il y a aussi cette dimension à intégrer.

Jean-Marc PICARD

Je vais essayer de voir un peu à ce stade comment progresser par rapport à cela. Je retiens des choses. Il y a quand même des points, sur la vision globale, que j'ai à un moment résumés. Vous n'avez pas poussé que des cris d'orfraie, avec quand même la limite de dire : « Peut-être pas assez projeté. » En tout cas, vous ne m'avez pas dit : « J'ai la solution pour faire un truc beaucoup plus fin là-dessus. » Pour moi, cela me conforte dans l'idée qu'on ne va pas s'épuiser à ne chercher que des trucs plus fins partout. Par contre, on a besoin d'approfondir la vision que j'ai donnée. C'est comme ça que je commence là-dessus.

On a besoin d'approfondir sur plusieurs points. J'avais écrit : « Il manque un scénario ++. » Il y a des scénarios climat, des scénarios machin. Cela ne veut pas dire que c'est le scénario de référence final, parce qu'on voit bien qu'on ne peut peut-être pas l'atteindre non plus. Mais il s'agit de voir jusqu'où on peut aller à un scénario ++ et de voir quelles en sont les limites. On n'aura peut-être pas de scénario de référence, mais on a peut-être besoin d'explorer un peu plus ce point-là. Je retiens cela. Ce qui nous obligera à travailler sur des points qu'on n'a peut-être pas assez approfondis. Je voulais citer les incorporations dans le béton. On peut aller plus loin, ouvrir ces discussions. Ce qui serait important dans le scénario, c'est la façon dont on l'analyse une fois qu'on l'a écrit quelque part. Cela a de l'intérêt.

Le deuxième point – c'est un point assez énorme –, c'est la valorisation approfondie. On a tourné autour à plusieurs reprises. Il y a un terme qui n'a pas été prononcé, mais qui avait été prononcé la dernière fois. Je m'en suis voulu de ne pas avoir relevé la filière REP. C'est un truc qui est en train de se mettre en place et qu'on n'a pas du tout évalué.

Étienne FROMENTIN

Là-dessus, la filière REP, c'est le même objectif que le schéma, c'est 90 % de recyclage.

Jean-Marc PICARD

Oui. En revanche, la différence de la filière REP, c'est qu'il y a une responsabilité élargie des producteurs, qui a des objectifs, des délais, des éléments. Il y a une mécanique au-delà d'un schéma qui fait que toute la chaîne qui met à disposition des matériaux – une chaîne économique – a des

objectifs et doit le mettre en œuvre. Je crois beaucoup quand même à la capacité des acteurs économiques quand on doit relever des défis : trouver du foncier, augmenter, etc. C'est bien par ce biais-là que ce mécanisme est en place.

Je pense qu'il y a un petit point à faire là-dessus, qu'on n'a pas fait. C'est de dire : « Est-ce que cela se met bien en place ? Quel est leur délai ? Quelle est leur montée en puissance ? » Parce que c'est bien dans les 12 ans que cela se passe. Je pense qu'il ne faut pas l'oublier.

La partie plateforme, je l'avais, à un moment, noté comme étant des points. Peut-être, se rappeler qu'effectivement le recyclage, comme beaucoup d'activités, c'est aussi le moyen de trouver l'offre au bon endroit, donc la localisation. Cela joue aussi comme enjeu. On voit bien que sur le terme « valorisation », au-delà des aspects – là, je suis bien dans l'aspect du schéma –, il ne s'agit pas uniquement de décréter un chiffre à 90 % pour dire : « On y croit, on y va », mais d'aller un peu plus loin sur ce thème-là. C'est quelque chose qu'on peut approfondir ensemble. Je ne sais pas si l'on arrivera à tout déblayer.

Un troisième point. Quand on a balayé en disant : « Il n'y a pas de grand projet », c'est le cas de Canal Seine-Nord, oui, vous avez raison de le signaler. Cela fait partie des choses qui ne sont pas loin. On ne le voit pas toujours en Île-de-France, mais il n'est pas du tout loin. Il peut avoir des impacts. Il peut avoir des impacts chez nos voisins parce que s'ils ont de grands projets, ils sont peut-être moins exportateurs. C'est aussi ce que vous vouliez un peu indiquer dans ce domaine.

On l'avait évoqué la dernière fois, mais c'est un point qui était signalé. Je reviens au côté profession et dire : « Attendez ! Vous nous avez déjà enterrés. Vous dites : « Vous n'arriverez pas à ouvrir de nouvelles carrières, vous n'aurez pas cela. » » Non, on n'est pas là-dessus. Une vision qui dit : « Vous êtes sur une vision décroissante. On a peut-être plus de ressources, de capacités. On ne doit peut-être pas se condamner à n'avoir que de l'importation en Île-de-France. » C'est le message qui est donné si je résume un peu dans les éléments.

En tout cas, on a à approfondir la question : quelles étaient vraiment nos réserves ? On était parti des arrêtés d'exploitation si vous vous en souvenez. Vous dites que c'était un peu optimiste. C'est un point qui peut être travaillé et approfondi : d'avoir une idée sur les capacités d'imports. Je ne pense pas qu'à un chiffre, mais plutôt à un regard plus aiguisé sur ce qui se passe chez nos voisins en termes de capacités. S'ils sont moins en capacité d'ouvrir ou d'amener des choses – parce qu'ils ont des besoins, des schémas ou des contraintes là-dessus –, il faut aussi qu'on se le dise. Qu'on n'ouvre pas la voie à dire : « Ce sera l'importation qui va être le truc pour nous sauver », sans approfondir cela.

C'est un peu comme ça que je résume la discussion. Je pense qu'on a identifié quand même plusieurs points d'approfondissement. En méthode, pour moi, le premier point, c'est qu'on les identifie. On récupère – on l'a fait un peu en séance – vos contributions. Et sans attendre, nous cherchons les bons interlocuteurs pour approfondir ces différents points. Merci de ces remarques. J'ai noté, par exemple, que vous pourriez aussi apporter des éléments. Sur certains points, on travaillera de concert, bien sûr. Ce qui veut dire que derrière, nous nous mettons en position d'avoir quelques rendez-vous, . Il faut qu'on bâtit cela. Je ne peux pas vous dire en séance comment on peut faire notre plan là-dessus. Je reste dans l'esprit de dire : « Essayons d'avoir déjà des premiers retours pour fin d'année par ces éléments d'échange. » Essayer de repartager cela. Quand je dis « ce point d'année », c'est ce que j'ai appelé « point intermédiaire ». À mon avis, on ne pourra pas tout traiter. On va ouvrir plusieurs chantiers. On ne pourra pas tous les faire arriver là-dessus. C'était dans cette logique.

Francis REDON

J'ai une question concernant le Canal Seine-Nord. Le considérez-vous comme un grand projet ? Ou le considérez-vous comme un moyen logistique supplémentaire ? Ou les deux ?

Étienne FROMENTIN

L'impact pour l'Île-de-France, c'est plutôt la logistique. Le grand chantier, c'est plutôt sur les Hauts-de-France.

Jean-Marc PICARD

Où l'on a un impact indirect. On a quand même une partie d'importation, aujourd'hui, de granulats qui vient des Hauts-de-France, qui sera consommée aussi localement.

Étienne FROMENTIN

Hauts-de-France ou ailleurs. Surtout ailleurs.

Jean-Marc PICARD

Et l'on a l'aspect logistique, oui. Est-ce que j'ai à peu près résumé les éléments là-dessus ? Je vous propose de passer au dernier point qui est aussi important, dans des documents là-dessus. C'est assez logique entre les deux. C'est une vision sur : quels sont les grands domaines ? Où peut-on aller ? Et de voir ensuite l'analyse des mesures et orientations qui se présentent à nous.

III. Retour sur les points saillants du volet 4 – « Objectifs, orientations et mesures »**Antoine LOMBARD**

On revient sur le quatrième volet : objectifs, orientations et mesures. Assez rapidement, je remets juste les grands objectifs du document. Je ne m'attarde pas dessus. On va essayer de faire juste un zoom sur les points qui ont été déjà discutés lors de notre dernier webinaire. Je vais ensuite vous donner des pistes – en tout cas pour le moment – d'évolution de travail que l'on s'est données et qu'on vous propose de discuter et de préciser en séance.

1. Objectif 1

Sur cette première partie, l'objectif numéro 1. L'orientation numéro 1 n'a pas spécialement fait l'objet de remarque particulière. On est bien sur notre devoir d'aider à une exploitation vertueuse, d'aider dans les pratiques les plus vertueuses possibles. On sait qu'elles sont déjà souvent, de toute façon, intégrées dans les pratiques.

Simplement, sur l'orientation numéro 2, sur ces parties de recyclage, on est heureux d'avoir la perspective de reprendre une collaboration étroite avec le CEREMA, puisque là, sur ce recyclage, en termes techniques, on est assez limités. On n'a pas beaucoup de choses concrètement. En termes de perspective du recyclage, comment s'y prendre, en fin de compte, si l'on maintient ce scénario qui est un recyclage haut ? Qu'est-ce que cela va impliquer en termes de mesure et d'objectif sur ce volet-là ? Ce sera certainement à travailler.

Et puis, sur la partie approvisionnement – on l'a dit déjà autant dans les scénarios, dans l'état des lieux –, les questions de logistique, de flux doivent être complétées. Autant sur cette partie-là, on doit mieux les prendre en compte. On pense notamment que les cartographies vont pouvoir en rendre compte un peu mieux. C'est aussi un travail qui reste à faire. Aujourd'hui, on ne l'a pas évoqué, mais toutes les cartes que vous avez vues sont des extraits de cartes qui ne sont pas du tout aux échelles de restitution finale. Donc là, on a également un travail à faire, qui va intégrer des questions de logistique beaucoup plus que ce que l'on a jusqu'ici dans cette partie-là. Cette partie approvisionnement sera donc regardée en regard des cartographies que l'on produira.

2. Objectif 2

L'objectif numéro 2, sur la préservation du patrimoine naturel, là, je vais détailler deux points en particulier juste après. C'est pour reprendre les différentes orientations. J'indique que, dans cette rédaction-là, il y a quelque chose qui peut sembler pas très logique dans la structuration des orientations. On s'est aperçus que tous les enjeux sur la ressource en eau sont développés dans l'orientation numéro 4. Alors qu'on a du texte qui ne concerne pas que les zonages dans la partie sur l'eau. Ce que l'on propose, c'est d'être un peu plus clair et d'introduire une orientation qui sera spécifique à l'eau pour y voir un peu plus clair dans cet objectif-là. C'est de la forme.

a. Les questions de zonages

Un peu plus sur le fond, on a nos questions de zonages qui ont déjà fait l'objet de pas mal de discussions maintenant. Là, j'ai essayé de les resynthétiser, en tout cas sur la rédaction, la manière dont on a souhaité les construire. On s'aperçoit que c'est aussi une question de ce que nous entendons par ces zonages-là, de comment on peut les lire. S'il y a une variabilité de lecture par chacun, c'est vrai qu'on n'arrivera pas véritablement à s'entendre ou à parler de la même chose.

Niveau 1

Pour le niveau 1 – vous l'avez compris –, soit on est sur des espaces interdits où l'interdiction correspond à une interdiction réglementaire claire et nette, soit on est sur des espaces où la réglementation ne permet pas de faire une exploitation, mais où l'on est sur des systèmes d'autorisation spécifique avec un caractère un peu exceptionnel en termes d'autorisation. On n'a pas une rédaction d'interdiction, donc on ne souhaite pas introduire une notion d'interdiction sur ces espaces lorsque ce n'est pas le cas. On sait par ailleurs qu'on n'est pas à l'abri d'un cas très particulier. On parlait par exemple d'exploitation en sous-sol. C'est un cas particulier auquel on n'est pas complètement à l'abri. Et donc, on ne mentionne pas une interdiction stricte, on ne crée pas de droit.

Sur le zonage numéro 1 bis. Ici, on est sur un zonage qui va correspondre à un certain nombre de réglementations d'espaces, de types d'espaces dont chacun a sa particularité, sa raison d'être et son objectif de conservation. Généralement, il s'agit d'un objectif environnemental et de conservation. Il est vrai que tous ces espaces n'ont pas les mêmes objectifs, ils n'ont pas les mêmes enjeux. Il y a quelque chose de global. De la même manière, ici, on n'est également pas sur un régime d'interdiction, mais on est sur une notion d'évitement de ces espaces de manière prioritaire. On considère qu'a priori, il y aurait une incompatibilité avec une exploitation. L'exploitation va être difficile, on ne la rend pas impossible. C'est une façon de dire que, d'une manière générale, ces espaces ont des enjeux très forts. Néanmoins, comme tout à l'heure, il y a des cas particuliers sur lesquels l'exploitation pourra se justifier ou pourra donner lieu à une activité restrictive.

On est quand même sur un caractère exceptionnel. Si l'on prend – c'est l'exemple qu'on a évoqué à plusieurs reprises – les ZNIEFF de type 1, on peut avoir un regard au cas par cas. 90 % des ZNIEFF de type 1 identifient des enjeux qui vont correspondre à la philosophie et être difficilement compatibles avec une exploitation. On sait qu'il y a des cas particuliers. Ces ZNIEFF de type 1 sont très particulières, elles ont des objectifs de conservation spécifiques. On n'est pas forcément sur des milieux qui sont complètement naturels non plus, ou des choses comme ça. Là, on peut l'envisager. C'est ce que le texte permet en réalité, mais avec des contraintes environnementales évidemment qui sont particulières vu les enjeux du secteur.

Niveau 2

Concernant le niveau 2, on a également eu quelques remarques sur la rédaction où l'on explique, dans la première phrase, que, sur ces zones de niveau 2, on va aller vers l'évitement dans la mesure

du possible. On a un peu réfléchi sur cette question. Mentionner de cette manière, rappeler quelque part que l'évitement est le premier réflexe qu'on doit avoir. En ce qui concerne ces zonages, est-ce vraiment quelque chose de nouveau qui pourrait être considéré comme quelque chose qui s'ajouterait à l'argumentation actuelle ? En tout cas, ce n'est pas véritablement la lecture qu'on en a.

Je prends quelques exemples. Ce sont les zones humides et les ZNIEFF de type 2 qui sont concernées par ces zonages. Une exploitation ou une activité qui serait sur un zonage de ce type – zone humide, ZNIEFF de type 2 –, dans son étude d'impact, a à justifier la procédure d'évitement. Même si généralement, c'est relativement rapidement justifié, on ne pense pas vraiment créer du droit, mais rappeler simplement que, lorsqu'on peut éviter, on le fait en priorité. Lorsqu'on ne peut pas, on rentre dans cette procédure ERC.

Quelques ajustements proposés

On a indiqué sur cette partie-là que, sur le tout, c'est trois zonages. C'est ce que je vous disais tout à l'heure. On va essayer aussi de faire un circuit de relecture – de toute façon, vous êtes invités à le faire également bien entendu –, en interne au sein des services de l'État, avec nos collègues, notamment du service de la prévention des risques. C'est de façon à s'assurer – ce que je vous disais – qu'on n'est pas sur des interprétations qui sont trop larges et que l'on comprend tous la même chose, notamment du point de vue juridique. J'ai l'impression que, pour le moment, ce n'est pas tout à fait le cas. Ce sera un chantier qui va venir par la suite.

Sur les zonages eux-mêmes, on propose quelques ajustements. Vous vérifierez, il me semble qu'il y a déjà eu quelques modifications dans la version qu'on vous a transmise en début septembre. On va néanmoins mettre quelques ajustements en plus. Je signale parce qu'on ne vous l'avait peut-être pas forcément précisé lors de la transmission de la version que vous avez eue là. Notamment, les sites classés qui interdisaient, dans leur décret, l'exploitation ont été remis individuellement dans le classement 1. Ce qui correspond mieux à la réalité. Les sites classés qui n'interdisent pas explicitement l'exploitation sont par contre inchangés. On avait aussi une rédaction qui était maladroite sur la notion de réservoir de biodiversité du SRCE. Ils sont intégrés dans le zonage numéro 2. Le texte qui y était associé n'était pas forcément adroit, en tout cas en cohérence avec ce zonage numéro 2. On l'a déjà identifié, on va le reprendre.

Sébastien CORNU

J'ai juste une question. Au niveau de protection, qui définit qu'on est au type 1, au type 1 bis, au type 2 ? Est-ce à la demande de quelqu'un ?

Antoine LOMBARD

Chaque schéma fait cet exercice.

Un intervenant

Plutôt, qui les a définis ? Quelles étaient les bases ? Par exemple le niveau 1, interdiction alors qu'on est dans un bassin stratégique. Déjà, définir un bassin stratégique. Un niveau de contrainte numéro 1, interdit d'exploitation en termes de sécurité. Un niveau 1 bis, c'est vraiment incompatible. Et le niveau 2, il vaudrait mieux éviter. Qui a défini, à l'intérieur des niveaux, ce qui permettait... ? Très typiquement, une ZNIEFF est en zone, à un niveau de contrainte 1 bis. Est-ce quelque chose qui a déjà été défini sur un code particulier ?

Jean-Marc PICARD

Le but de l'exercice, c'est mesure et orientation. C'est quand même d'expliquer sur tout le territoire qu'il y a des aspects qui conduisent à des contraintes. Déjà, le premier point n'est pas de définir une

interdiction d'orienter, c'est d'expliquer qu'il y a des gradations par rapport aux ouvertures ou aux capacités d'ouverture. Elles se traduisent par des gradations par rapport aux objets qui sont sur le territoire. Déjà, traduire la réalité : quelles sont les difficultés sur le territoire ? Je ne souhaite pas qu'on inverse le discours en disant : « C'est un document qui définit en lui-même les conditions d'ouverture de carrières. » Ce n'est pas l'idée. L'idée c'est de dire : « C'est un document qui, sur un territoire, va, à un moment, constater qu'il y a différents objets, différents éléments qui existent, qui sont en eux-mêmes des points de difficultés par rapport à des ouvertures ou à des exploitations. »

C'est dans une rédaction – c'est un deuxième point important – qui ne méconnaît pas le fait que, de toute façon, chaque ouverture fait l'objet d'une autorisation dans les conditions locales connues ou définies avec une étude d'impact comme ça, avec une enquête publique, avec un ensemble. On n'est pas dans une réglementation générale et après ça roule. Il y a une part de rappel des contraintes et des différents niveaux constatés, une hiérarchie de ces niveaux. C'est d'abord ça, le premier point.

On peut ensuite revoir les rédactions par rapport à ce qui se traduit en usage sur cela. Je dirais qu'aujourd'hui, en tout cas, il me semble que le contentieux qui peut exister sur les carrières ou les éléments se compte par rapport à l'autorisation de la carrière et par rapport au schéma régional. La crainte, c'est que le schéma régional devienne une référence du juge. C'est la difficulté indiquée. Ce n'est pas, aujourd'hui, la pratique.

Un intervenant

Du juge ou de l'association qui aurait habilité à arrêter.

Jean-Marc PICARD

Mais il y a quand même une réalité. En fonction des objets qui sont indiqués, la capacité à aller concilier ces zonages avec l'extraction de matériaux a aussi une gradation de magnitude.

Étienne FROMENTIN

Effectivement, comme vous le dites, ce sont ces niveaux qui doivent définir là où ils peuvent s'implanter. Là, en l'état, tel que c'est rédigé, vous savez de toute façon – on est obligés de le redire ici – qu'on ne peut pas l'accepter. Les niveaux de définitions ne sont pas suffisamment précis, le risque de contentieux vient d'être évoqué. Quand on dit que, l'évitement, on le comprend tous, je suis désolé, on ne le comprend pas tous ici peut-être. L'évitement, la réduction et la compensation, c'est quand même relativement récent. Cela ne se fait pas à l'échelle de la définition d'un zonage, mais plutôt à l'échelle globale du schéma régional des carrières, niveau par niveau. Pourquoi aller tout de suite vers un évitement ?

En plus, on voit une distinction entre le niveau 0 et le niveau 1. Moi, je n'en vois pas. Donc c'est réglementairement interdit ou a priori incompatible. Et le niveau 2, c'est exceptionnellement compatible. Donc entre le 1 et le 1 bis, il n'y a pas de différence, là, aujourd'hui tel que c'est rédigé. Je pense qu'il faudra revenir aussi sur les zones ou sur les zonages à l'intérieur de chaque niveau. Cela bloque clairement l'accès à la ressource. On l'a dit, on le redit. Les ZNIEFF de type 1, c'est un sujet.

Sans rentrer dans le détail de tout ce qui peut être contestable ici, la bonne méthode, selon nous – nous l'avons dit –, c'est de travailler sur la rédaction. Je ne pense pas que ce soit ici qu'on puisse le faire. Derrière, c'est de prendre les zonages les uns après les autres – une fois qu'on se sera entendus sur ces définitions – et de se concerter en disant : « Où est-ce qu'on le met ? » On va avoir des points de consensus qui seront relativement faciles, et puis on en a d'autres qui nécessiteront un peu plus de discussion. Je ne sais pas, Arnaud, si tu souhaitais compléter par rapport à cela, mais, aujourd'hui, cela ne peut pas être accepté en l'état en tout cas.

Arnaud CHARLE

Le seul complément, je pense qu'effectivement ce n'est pas ici où l'on peut parler de cela. Je crois qu'Étienne vous a adressé un mail, hier, avec les définitions qu'il y a, par exemple, en schéma régional des carrières Grand Est. On pourrait vous passer celle qu'il y a eue en Normandie. On peut penser que si ces rédactions ont été faites, c'est qu'il y a une raison. Pourtant la rédaction qui va traiter les ZNIEFF de type 2 en Grand Est ou en Normandie... Je ne pense pas que la ZNIEFF de type 2 soit moins protégée ou que l'Administration du Grand Est ou de la Normandie ait moins envie de protéger la ZNIEFF de type 2 qu'en Île-de-France.

Au niveau des contentieux – on en a déjà parlé –, il y a des contentieux de gens qui veulent s'opposer. On aura déjà le cas de la MRAE avec une rédaction comme ça. L'avis de la MRAE dirait « Pourquoi n'avez-vous pas évité » ?

Je pense qu'on ne peut pas en débattre ici. Il faudra qu'on en débattre à un autre moment. Mais cette rédaction n'est pas acceptable en l'état. Elle est tellement éloignée de ce qui est rédigé, c'est beaucoup plus avancé dans les autres régions. Je pense que cela donne de la légitimité à notre position.

Lydia PROUVE

Lydia PROUVE de l'Agence de l'eau. Je vais juste peut-être préciser la différence qu'il y a avec d'autres régions, sur l'Île-de-France en matière de ZNIEFF, mais surtout en matière de zones humides et de protection de captage. Protection de captage sur le bassin Seine-Normandie, pour plusieurs régions, c'est 18 millions d'habitants en Île-de-France. C'est une consommation particulièrement importante, c'est la plus importante de tout le territoire national, en termes de concentration d'espaces. L'alimentation en eau potable, vous conviendrez qu'a priori, c'est important pour tout le monde. Déjà, il y a ces aires d'alimentation de captage qui sont importantes. Dans le cas notamment des zones humides, en plus sur le territoire francilien, il n'y en a quasiment plus par rapport à ce qui reste sur les autres territoires, notamment en Normandie que vous citez.

L'important, c'est de préserver ces dernières zones humides fonctionnelles parce qu'elles ont un rôle particulièrement important. Ce sont elles qui maintiennent l'eau dans les sols, l'humidité des sols. C'est celle qui maintiendra aussi les débits des cours d'eau. Demain, on attend une réduction de 10 %, 20 % à 30 % des cours d'eau. Le bassin, c'est aussi ces zones humides qui maintiendront ces débits.

J'entends bien vos problématiques, mais, là, celles qu'on touche du doigt au niveau francilien deviennent, maintenant, particulièrement préoccupantes. Je peux vous dire que, d'un point de vue réglementaire, la notion « éviter, réduire et compenser » existe depuis maintenant l'ancien SDAGE, une petite dizaine d'années, et que l'évitement n'est absolument pas assuré.

Je vais aller jusqu'au bout du raisonnement, même s'il n'est pas très agréable à entendre pour nous tous. La notion de zones humides ne peut pas se recréer. On parle de compensation, mais les zones humides ne se recréent pas. Après, il peut y avoir des restaurations à des endroits. Notamment, on est déjà en train de repenser un système. On ne recrée pas au sens où l'on ne va pas réinventer et l'on ne va pas replanter des graines de zones humides, cela n'existe pas. On commence à repenser, dans des techniques innovantes, à désimperméabiliser des secteurs qui pourraient supporter ce qui reste des graines d'espèces néophytes qui sont dans les sols et dans les sous-sols. Il y a donc des solutions potentielles, mais qui vont rester, en tout cas dans notre espace francilien, complexes.

Jean-Marc PICARD

Je voudrais juste pouvoir poursuivre la présentation, on reviendra dessus si vous voulez vraiment revenir sur cet aspect-là. Voilà ce que je veux dire en méthode par rapport à ce qui a été dit. Ce n'est pas une conclusion, mais peut-être un premier point.

Je rappelle qu'on avait fait un groupe de travail « environnement » qui a permis d'acter sur certains points qui étaient intéressants sur la définition de forêt alluviale, des points qui permettent de sortir, des fois, de l'incertitude. Ce sont, à mon avis, des points utiles dans le fonctionnement. Ils avaient déjà été relevés par des discussions, des éléments là-dessus, donc on ne va pas y revenir.

Il y a quelques points sur lesquels j'ai compris que l'histoire n'est pas finie dans la discussion là-dessus. On en a eu en Comité environnement. On a refait quelques petits aménagements ici, mais on aura besoin d'un point. Nous l'avons déjà dit d'ailleurs, nous voulions retester aussi les rédactions par rapport aux praticiens instructeurs, par rapport à d'autres éléments. On n'est pas en train de dire que l'histoire est finie là-dessus. Je pense qu'il y aura un point de rendez-vous spécifique.

En revanche, par rapport aux fondamentaux que vous avez donnés, je pense que, justifier par rapport aux contraintes du territoire quand on fait différemment d'un territoire à l'autre, c'est important. Il faut que la justification ait du sens et qu'on puisse la partager. Je ne dis pas que cela doit être uniforme partout. Je regarderais avec intérêt ce que font d'autres. J'ai déjà vu en Grand Est des exploitations en lits mineurs. Ils n'ont pas non plus les mêmes lits majeurs.

Étienne FROMENTIN

Ce n'est pas chez nous en tout cas.

Jean-Marc PICARD

Franchement, il y a quand même des choses que je n'ai pas vues ici, en termes de proximité par rapport au cours d'eau, par rapport aux influences. Certaines contraintes ne sont parfois pas aussi marquées d'un territoire à l'autre, c'est une réalité aussi. Cela se traduit aussi par rapport à l'histoire, possibilité et autre. Il n'y a pas qu'une uniformité. Je le dis quand même.

David BARDE

Je vais être très bref. Je rejoins complètement la position. Ce qui est important pour nous et cela l'est encore plus pour les mineurs industriels – parce qu'on est vraiment sur des espaces très limités –, c'est de ne pas avoir des interdictions systématiques, sur des bases de zonage, qui peuvent être discutées longuement. De toute façon, à la fin, ce qui va compter, c'est l'autorisation environnementale et le dépôt de dossier dans lesquels il y a la séquence ERC et dans lesquels on étudiera tous les impacts. S'il y a des impacts trop importants, on ne verra pas de carrière. À ce stade-là, ce qui est important, c'est de ne pas avoir d'interdiction systématique. C'est ce qui est important. Dans le libellé aussi. Il faudra travailler aussi les formulations.

Jean-Marc PICARD

J'ai essayé, dans la présentation, de rappeler qu'on n'est pas dans une réglementation qui indique des interdictions, c'est un document d'orientation.

Toute la subtilité est là-dedans aussi parce que, dans un territoire, il y a des choses qui sont importantes, il y a une hiérarchie des éléments. Et c'est cette hiérarchie qu'on traduit dans ce document.

David BARDE

Juste un exemple aussi, on a d'anciennes carrières – ce n'est pas dans l'Île-de-France, mais c'est à côté – sur lesquelles on a créé des Natura 2000 et ZNIEFF de type 1 au milieu des zonages agricoles où il n'y a aucune biodiversité. On va donc créer la ZNIEFF de type 1 sur un réaménagement de carrière. On est donc capable de créer des choses intéressantes en termes de biodiversité.

Jean-Marc PICARD

Ce sont des choses qui ont été dites et entendues. Je ne crois pas qu'on ait dit des choses contraires à cela dans les documents, mais on peut reprendre là-dessus. Je voudrais juste répondre quand même à un point. Ce n'est pas du schéma régional des carrières, donc je peux le faire à part.

Considérez le processus d'évaluation environnementale comme n'étant pas le processus d'autorisation. J'insiste là-dessus. Il oblige à avoir une vision plus large. Quand on parle d'évitement, ce n'est pas quelque chose qui regarde tout de suite l'autorisation. « J'ai déjà un projet, j'instruis », c'est ça, l'autorisation. L'évaluation environnementale vous demande une réflexion plus large. C'est nouveau, c'est comme ça. C'est un texte. Il n'y a pas un jugement à apporter là-dessus.

Donc, oui, l'évitement, dans ce processus d'évaluation environnementale, fait partie des choses à regarder. C'est comme ça. Par rapport à votre propos, je voudrais juste rappeler cela en premier lieu. Cela oblige peut-être d'autres types de réflexions, d'autres types de présentations, d'autres éléments, un autre interlocuteur, c'est gérable. Généralement, vous avez des réponses à cela et des processus rationnels. Il faut pouvoir simplement bien l'expliquer.

Étienne FROMENTIN

Je me permets juste deux mots, Monsieur PICARD, par rapport à cela. L'évitement, la réduction et la compensation – je le disais tout à l'heure –, on le connaît tous. Ce qui nous inquiète le plus, c'est que ce schéma va être pris en compte dans les documents d'urbanisme. Quand il y aura marqué « éviter », il y aura forcément une volonté des rédacteurs de documents d'urbanisme et les élus... Je ne leur jette pas la pierre, c'est un manque d'acculturation et de connaissance sur ces sujets-là. Comment va être pris en compte le schéma dans les documents d'urbanisme ? C'est très important à prendre en considération.

Le deuxième point, c'est sur les possibilités de restauration de nos activités. Je veux aussi dire – on le dit un peu avec les tripes – que les entreprises sont responsables dans notre filière. Ce sont tous des êtres humains et l'on n'est pas là pour gâcher la ressource en eau ni la biodiversité. On essaie de travailler en compatibilité avec tous ces sujets-là. C'est important de le dire ! Il ne faut pas croire que quand on dit que c'est inacceptable, cela veut dire que l'on veut s'opposer à toute forme de gestion environnementale.

Après, on considère aussi qu'il y a d'autres documents de planification qui sont là pour s'en occuper : le SDAGE de la gestion de la ressource en eau, le SRCE, j'en passe et des meilleurs. On a quand même un certain nombre de documents qui sont là pour cadrer ces problématiques. Il s'agit donc de trouver la bonne articulation et la bonne cohérence entre ces différentes planifications et ce qu'on va écrire dans le schéma régional des carrières.

Un dernier point. On connaît les capacités de restauration. On invite les personnes qui le souhaitent à venir visiter des exemples de restauration et de récréation de zones humides sur nos carrières. On n'a pas des exemples partout, mais on en a.

Jean-Marc PICARD

D'accord. J'ai une nouvelle intervention. Je suis heureux d'élargir le nombre d'intervenants là-dessus. Allez-y, Monsieur. Après, je propose qu'on enchaîne.

Jean-Jacques BOUSSAINGAULT

Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, je suis maire, donc je suis élu. J'ai l'impression d'avoir été agressé, qu'on avait une inculture au niveau des élus. Je suis un peu surpris de cette réflexion. Je vais aussi rappeler qu'entre la région Hauts-de-France, Normandie, l'Alsace, on n'a pas les mêmes

territoires et l'on n'a pas les mêmes fonds de terrain que le reste. Chaque région a une identité et on la respecte.

Jean-Marc PICARD

Merci. Dans les éléments d'échange, on peut espérer que chacun ne se limite pas à trois mots dans la lecture des documents. Je fais aussi confiance à la rédaction pour, à un moment, faire la part des choses.

Je propose de continuer.

b. La doctrine : les éléments en matière de réaménagements des carrières

Antoine LOMBARD

Tout à l'heure, je ne l'avais pas mentionné, mais on a eu aussi une remarque sur les espaces naturels sensibles, sur lesquels on va retravailler avec les départements.

Le deuxième point sur lequel on souhaitait aussi revenir, c'est sur la doctrine, en tout cas les éléments en matière de réaménagement des carrières.

Jean-Marc PICARD

Je t'interromps. Je ne l'ai pas dit, mais dans la présentation qu'on est en train de faire, on n'est pas en train de représenter toutes les commandes. On a choisi quelques points qui étaient les points de discussions. Donc, évidemment, vous aurez à en discuter. Ce n'est pas la présentation générale du document qu'on est en train de faire.

Antoine LOMBARD

Oui, on ne revient pas dessus. Lors du webinaire, on a eu une discussion sur ces questions-là. On a essayé de clarifier les choses, notamment en revenant sur les schémas départementaux, en se posant la question si c'était vraiment la doctrine, la manière ou la forme de la présenter qui pouvait éventuellement poser problème. Sur les schémas départementaux, il y avait déjà une volonté de développer, en tout cas d'aller vers des bonnes pratiques de réaménagement, de comblement, avec un objectif de remise en état qui intégrait des objectifs de restauration écologique.

Par contre, pas mal de mesures étaient associées. Le schéma départemental n'était pas au même titre prescriptif dans la mesure où l'on n'avait pas un document objectif qui le mesure. Dans la réalité, cela revient à peu près au même principe, c'est-à-dire d'avoir un contrôle strict sur les matériaux qui sont apportés. On y mentionne – je vous laisse relire exactement l'extrait parce que cette partie-là est assez longue dans le schéma départemental – notamment l'installation de piézomètre, la mise en place de drains en cas de problématique de pollution, etc. Nous sommes aussi partis un peu de ces aspects-là.

Je ne l'ai pas mentionné, il reconnaît également que, dans certains cas, les carrières en eau peuvent avoir un intérêt sur la biodiversité, mais qu'on commençait à en avoir beaucoup sur le territoire.

Pour nous, le SRC réaffirme ces objectifs plus qu'autre chose. On est bien sur une notion de réaménagement qui va intégrer, en tout cas, des objectifs écologiques, de restaurations écologiques, avec toujours un contrôle qui d'ailleurs est moins précis que le schéma départemental. En tout cas, de ce qu'indiquait le schéma départemental en termes d'installations associées. On a aussi un objectif de restauration, de fonctions écologiques, même si l'on n'est pas sur une vocation strictement écologique.

On remet cela en relation avec nos zonages. Ceux-ci réexpliquent que la remise en état va avoir une vocation. Dans les secteurs où l'on a un enjeu de biodiversité fort, ils devront avoir une vocation

écologique dans la mise en œuvre. Une fois de plus, cela ne concerne que les dossiers qui vont être soumis et instruits en autorisation environnementale par la suite.

Jean-Marc PICARD

Antoine, juste un point là-dessus. Quel est l'enjeu du débat ? Je fais un regard complet là-dessus.

Il y a aujourd'hui un débat sur les remises en état par rapport à la capacité à remettre en état autrement qu'en eau. Ce qui veut dire avec des comblements. Le comblement de carrière sèche, c'est une pratique qui existe. On ne l'a pas remise en cause dans le schéma. Il y a un suivi. Il y a un débat par rapport aux comblements de carrières qui sont en eau par rapport à la traçabilité, la qualité des matériaux. Aujourd'hui, clairement dans le schéma, c'est ce sur quoi l'on souhaiterait pouvoir évoluer. De dire : « Pas systématiquement en eau. » Entre guillemets, on a la prudence des acteurs à dire : « Si je mets des matériaux, je ne sais pas d'où ça vient parce que cela n'aura pas été bien traité. Cela fait que, maintenant, je préfère que ce soit en eau que d'avoir un comblement qui permet d'avoir d'autres types de futurs sur les carrières. » C'est important en fin de compte.

J'étais récemment vers La Bassée, les gens m'ont dit : « Ce que je souhaite c'est quand même plutôt d'avoir tel type de terrain parce que c'est ce dont j'ai besoin pour la préservation de mon environnement autour, et ce n'est pas des trous en eau à la fin. » Il y a des attentes environnementales, il y a différents types d'attentes là-dessus.

Aujourd'hui, ce qui bloque – je pense que c'est dans les freins –, c'est la capacité de la profession. Ce n'est pas un critique, même si vous allez le percevoir ainsi. C'est jusqu'où l'on arrive à donner les niveaux de garanties qui font que, lors de l'autorisation, tout le monde est rassuré sur le fait que le comblement ne créera pas de pollutions futures. C'est l'objectif commun. On est d'accord. Le vrai débat, c'est jusqu'où ce niveau de garantie peut être satisfait. Je pense que le schéma régional des carrières ne répond pas à cela. Il dit en revanche : « On souhaite que le comblement puisse toujours exister. » Il dit cela.

Par contre, je pense qu'il y a un débat, qu'il faudra avoir, qui se jouera au niveau des autorisations. C'est de dire quel est le niveau de garantie qui peut être apporté dossier par dossier – traçabilité des matériaux, suivis – pour que cela se fasse vraiment. Tant que ce point-là n'est pas suffisamment sûr au niveau des acteurs, on n'arrivera pas à franchir la crainte qui est de dire : « Il vaut peut-être mieux rester en eau que d'avoir quelque chose que je ne saurais pas gérer dans le futur. »

J'essaie d'être assez direct dans la présentation, mais je pense qu'il y a un enjeu. On ne va pas le traiter dans le schéma. Dans le schéma, on dira : « Il faut la meilleure garantie de traçabilité, etc. » Mais l'enjeu est là.

Sébastien CORNU

J'ai juste une remarque. La traçabilité dans la profession sur les déchets inertes, c'est quelque chose qu'on pratique depuis plus de 20 ans, dès la première tonne. C'était encore renforcé l'année dernière avec le RNDTS, avec les registres chronologiques. Il y a une volonté d'aller plus loin. On est d'ailleurs déjà un certain nombre de professions à aller plus loin que ce que la réglementation nous impose.

Je ne veux pas laisser sous-entendre que la profession pourrait laisser rentrer, sur ces sites – que ce soit en carrière, en ISDI ou en permis d'aménager –, des matériaux dont on ne connaît pas l'origine, dont on n'a pas effectué la traçabilité et les levées de doute quand il y a besoin d'en faire et la qualité des matériaux quand il y a besoin d'en faire.

Aujourd'hui, je n'ai aucun retour d'expérience qui montrerait qu'il y a eu un procès sur quoi que ce soit, sur des qualités des matériaux parce qu'ils auraient été mal suivis, parce qu'ils auraient été

déposés dans le cadre d'une valorisation sans les précautions, qui n'auraient pas permis de les gérer. Aujourd'hui, tout ce que l'on a en expérience, c'est que tous les matériaux qui sont mis en remblaiement de carrière, en ISDI, ou en permis d'aménager sont tous suivis. Et l'on est capable de garantir l'origine. Je ne veux surtout pas qu'il y ait le moindre doute là-dessus.

Jean-Marc PICARD

J'entends. Ce que je veux dire, c'est que cela constitue encore un frein.

Cela veut dire, il faut y travailler. Mon propos est là. Mon propos n'est pas de dire : « J'ai affaire à des gens insuffisants, j'ai affaire aux mauvaises volontés, etc. » Dans mes propos, je dis qu'il y a encore à y travailler. Quand je dis « travailler », c'est-à-dire la démonstration. Cela peut être des choses, comme vous le dites sur papier : « Est-ce que, vraiment, je peux le voir ? Est-ce que cela tombe jusqu'au niveau des contremaîtres et au contrôle de chantier ? » Ce sont ces questions-là qui constituent des freins. On peut avoir multiplié les questions à l'infini. Vous pouvez continuer à l'infini. Je pense qu'il faut qu'on sorte de ce débat-là. Le vrai sujet, aujourd'hui, ce n'est pas le schéma régional des carrières qui sera un frein à l'avenir. En tout cas, ce n'est pas dans sa rédaction qu'il constitue un frein, c'est la capacité que vous aurez, autorisation par autorisation, à lever ces freins.

Ludovic FAYTRE

Cela me semble être un sacré changement de doctrine, par rapport à ce qu'on a vécu pendant les 20 dernières années, sur les questions du remblaiement de carrière en eau et sur la gestion de l'alluvionnaire. On a quand même posé, à un moment, la protection de la ressource en eau. C'était une des compatibilités possibles avec l'alluvionnaire, justement, s'il n'y avait pas de remblaiement. Après, c'était des zones humides, c'était aussi la qualité des réaménagements. Après, on pourrait s'interroger sur la gestion, effectivement sur certains territoires, de la multiplication des points d'eau et sur la gestion de l'après-carrière. Mais là, par rapport à ce point-là, pour les carrières en eau, c'est vraiment un changement de doctrine. Il faut les fermer.

Jean-Marc PICARD

Je ne suis pas sûr que ce soit un changement. On pousse le point ou j'affirme le point là où il y a le vrai point à traiter. Cela peut être un choix de dire : « Le futur sera un réaménagement en eau parce que cela correspond à la vocation locale, etc. » C'est un autre sujet. Mais quand une autre vocation est souhaitée, il faut trouver les moyens de le faire. En tout cas, ce schéma n'est pas là pour l'interdire.

Ludovic FAYTRE

Ainsi que les précautions...

Arnaud CHARLE

Il y avait juste une remarque dans le document, mais je pense qu'on le fera en remarque écrite. Il est préconisé d'avoir des matériaux inertes qui se rapprochent du fond géochimique de la carrière. Garantir les matériaux inertes, c'est la profession qu'on fait tous les jours. Aller trier dans les matériaux inertes, les matériaux qui correspondraient au fond géochimique d'origine du territoire, c'est impossible. Mais je pense qu'aucun exploitant ne serait en mesure d'y répondre.

Jean-Marc PICARD

Je ne vais pas aller plus loin, excusez-moi, là-dessus. Si la rédaction dit que c'est possible, mais qu'on a mis des conditions impossibles, il faudra qu'on en parle. Je constate que l'heure tourne et que j'ai peut-être eu tort d'avoir insisté sur ce point, quoiqu'il fasse partie des sujets. Je vous laisse avancer.

3. Objectif 3

Antoine LOMBARD

L'objectif numéro 3, sur la prise en compte des enjeux liés au climat et à la santé. Je pense que les remarques qu'on a eues étaient plutôt sur la forme des éléments. On va quand même aussi faire une relecture sur quelques points, puisqu'on est beaucoup en lien avec le SRCAE (Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie). Je ne me rappelle plus exactement à quelle étape, mais c'est en cours de révision et le plan de protection de l'atmosphère. On va se rapprocher un petit peu de nos collègues pour savoir où cela en est, s'il y a des éléments à reprendre.

4. Objectif 4

L'objectif numéro 4 concerne le fait de concilier les activités humaines des territoires et l'exploitation des carrières. Sur ce point-là, je pense qu'on n'a pas eu particulièrement de discussion. Peut-être que nos collègues de la DRIAAF... Non, il n'est pas là. C'est pareil, on pourra avoir une discussion avec eux pour la suite de la rédaction.

5. Objectif 5

L'objectif numéro 5. On l'a évoqué. Cette partie-là est nouvelle. Elle est à compléter aussi. Je vous l'avais indiqué, puisqu'on doit revenir avec les régions voisines. Aujourd'hui, on leur avait indiqué quelques éléments de principe en disant : « N'ayant pas encore vraiment abouti sur les scénarios, les quelques éléments de principes, c'était une demande de consommation en Île-de-France relativement stable ou légèrement en augmentation. » On n'avait pas beaucoup plus de détails sur le sujet, donc c'est quelque chose qu'on va retravailler.

6. Les indicateurs et les questions d'évaluation du SRC

On avait également évoqué les indicateurs. J'avais mis un tableau pour les lister, mais on ne va pas non plus lister tous les indicateurs. Simplement, il y a des indicateurs d'activité, et des indicateurs d'effets de la mise en œuvre du SRC de manière assez logique. Ces indicateurs, on en a pas mal. Il y en a quand même beaucoup. Un peu plus de 20 sont aujourd'hui retenus. On ne sait pas forcément, on n'a pas vérifié qu'ils étaient tous calculables. On a peut-être une recherche aussi d'indicateurs qui sont existants – on va le récupérer également, mais on ne l'a pas fait –, sur les mesures qui ne sont pas spécifiques forcément au SRC. C'est un point également.

L'indicateur est intéressant pour évaluer, pour regarder ce qu'il se passe pour faire des bilans, des choses comme ça. On sait bien que ces indicateurs ne vont pas toujours répondre à ce qu'on va rechercher en termes d'évaluation. C'est pour cela qu'on n'a pas toujours des indicateurs pour chaque mesure. Mais ce n'est pas non plus l'objectif.

On pourra conforter les questions d'évaluation du SRC un peu après. De toute façon, l'évaluation – quand on y sera – se fera certainement aussi par des moyens qualitatifs et pas que quantitatif. Ce ne sont pas que des chiffres, mais également sur un tour de perception des éléments qualitatifs sur la mise en œuvre des mesures qu'on aura du document : des mesures, des objectifs et des orientations.

Alexandre EMERIT

Alexandre EMERIT, je suis responsable environnement dans un parc naturel régional. Je suis plutôt de l'autre côté du territoire qui reçoit des carrières. Mes inquiétudes sont sur plusieurs points. D'abord sur les zonages, notamment les ZNIEFF. Je rebondis sur ce qu'a dit la personne de l'Agence de l'eau. Aujourd'hui, quand on regarde les perspectives à plusieurs années sur les ressources en eau, je pense que la protection des captages est quand même une priorité très forte

sur nos territoires. Les ZNIEFF de type 1 par exemple, c'est 5 % de notre territoire. C'est un peu les joyaux de la couronne en termes de biodiversité. Évidemment, les carrières peuvent servir de support à une certaine biodiversité, mais quand on détruit d'un côté, c'est difficile de reconstituer exactement la même chose de l'autre. Je serais plutôt aussi favorable à ce qu'on évite toute destruction dans ces microzones, 5 % du territoire. On va pouvoir éviter de taper dedans.

J'ai aussi des inquiétudes sur la partie réaménagement. C'est notamment en termes de volume de transport. Quand j'étudie les dossiers, un par un, de volume de transport... Quand on remblaie, on remblaie plus vite qu'on extrait. On va se retrouver avec des villages qui sont traversés par des camions, parce qu'aujourd'hui, les remblais viennent par camion et pas par rail, etc. On se retrouve donc avec des volumes de camions qui peuvent augmenter de manière significative. Quand on a plusieurs carrières dans le même secteur, on peut se retrouver avec des villages localement qui sont traversés par de plus en plus de camions. Si l'on se projette à 10, 15, 20 ans – au-delà du schéma départemental –, on a des soucis. En tout cas, j'ai des soucis en termes de cadre de vie, de pollution, etc.

Pareil, sur les ZNIEFF de type 2. Quand je vois mon territoire, ces ZNIEFF de type 2 sont souvent dans les vallées chez nous. Les vallées sont support de trame écologique d'intérêt au moins régional, voire national. Et du coup, je me pose des questions quand on dit : « Dans les ZNIEFF de type 2, il faut, dans la mesure du possible, éviter. » Mais quand on a en face une ressource internationale, on va nous dire : « Oui, on voulait éviter, mais on a une ressource internationale, donc c'est difficile d'éviter. » Je suis plutôt de l'autre côté, et donc je pousserai plutôt à serrer un peu les vis. Ce n'est pas forcément ce qu'on a envie d'entendre.

Étienne FROMENTIN

Je rappelle qu'on est là dans le cadre d'un schéma régional des carrières. Je peux l'entendre, je comprends vos arguments, mais je ne les partage pas forcément. On est dans un schéma régional des carrières, qui est là pour approvisionner des besoins des territoires. On prend en compte les enjeux environnementaux. Je le répète, je l'ai dit tout à l'heure, ces sujets environnementaux sont gérés par d'autres planifications. Vous avez une charte dans vos parcs. Ils permettent de mettre en place un certain nombre de mesures et d'orientations pour bloquer l'activité de carrières si vous le souhaitez. Je pense que ce n'est pas à l'échelle du schéma que cela se joue pour ces enjeux environnementaux.

Hervé CHIAVERINI

Juste rapidement. Quant à la petite musique des ZNIEFF 1 qui sont des petits périmètres, ce n'est pas vrai. On a deux bassins sur Seine-et-Marne, puis dans les Yvelines. Ces ZNIEFF couvrent des bassins stratégiques. Ce sont des ZNIEFF qui font 500 hectares. D'autres font plus de 200 hectares. Ce ne sont pas des petits espaces. Cela couvre des activités aussi bien agricoles. J'en connais une où il y a même une casse automobile, il y a un terrain de foot, il y a un terrain de tennis. Ce ne sont donc pas des inventaires homogènes sur l'ensemble de la région. Il va falloir en tenir compte. On ne pourra pas accepter que l'ensemble des ZNIEFF 1 soient en 1 bis, ce n'est pas possible. On peut accepter qu'un certain nombre d'entre elles soient reconnues d'intérêt, parce que des espèces déterminantes sont peut-être abondantes sur les petits périmètres. Mais sur des grands périmètres qui concernent des gisements stratégiques reconnus aux SDRIF, ce n'est tout simplement pas possible.

Jean-Marc PICARD

Je vais donner la parole à Stéphane LUCET qui voulait intervenir là-dessus.

Je voudrais juste, dans les prises de parole, qu'on ait le regard large par rapport à ce qui a été fait. Ce n'est pas une question de regard large en attitude, c'est par rapport aux documents. Là, on se concentre sur quelques points qui sont importants, qu'on a déjà bien identifiés. Ce que je voudrais

c'est que, s'il y a des points, dans la vaste liste de ces documents, qui méritent vraiment un point d'approfondissement – on a bien retenu ceux qui ont été cités –, s'il y en a d'autres, vous n'hésitez pas à le dire. Stéphane, sur les questions de ZNIEFF.

Stéphane LUCET

Sur les ZNIEFF, je rappelle qu'en Île-de-France, on a un peu plus de 600 ZNIEFF de type 1. Vous évoquez régulièrement le cas de quelques ZNIEFF, notamment la ZNIEFF sur Achères. C'est quelques cas très ponctuels où l'on a de grandes ZNIEFF 1 sur les territoires largement agricoles.

Deux choses. D'une part, on peut s'interroger sur le pourquoi, à l'époque, cela a été placé en ZNIEFF 1. Deuxième chose, les ZNIEFF ont vocation à être mises à jour. On a un gros programme de mise à jour en continu, ces ZNIEFF-là, comme les autres. Les données en plus, sur Achères en particulier, sont anciennes. Elles datent de 2000. Les choses ont changé, notamment avec l'arrêt d'épandage. Il y a quelques cas particuliers où ces ZNIEFF sont amenées à être reconsidérées. Peut-être qu'elles seront amenées à évoluer. Peut-être que ce ne sera pas une ZNIEFF de type 1 qu'il faudra, mais une ZNIEFF de type 2. Peut-être que ponctuellement, localement, on aura des ZNIEFF de type 1 dans une grande ZNIEFF de type 2. Les choses sont amenées à évoluer, mais de manière globale, l'inventaire ZNIEFF, les ZNIEFF de type 1, c'est un très bon outil qui vise bien les secteurs d'intérêt essentiel.

Après, il y a quelques ZNIEFF de première génération faites alors qu'il n'y avait pas encore de doctrine nationale. C'est une réalité. Sur cela, on sera amenés à travailler. Mais il ne faut pas généraliser ces cas.

Jean-Marc PICARD

Stéphane, on a déjà eu un échange. Je veux bien, mais en tout cas sur ce point particulier, je l'ai parfaitement enregistré. Je crois que j'ai déjà exprimé pour dire que c'était un cas particulier qui méritait l'attention. Je le redis si nécessaire.

Francis REDON

Juste un mot, je reviens sur les ZNIEFF. Je remercie Stéphane LUCET, parce qu'en Seine-Saint-Denis, on fait beaucoup de mises à jour de ZNIEFF et c'est particulièrement important. On accroît d'ailleurs la surface des ZNIEFF. Mais ce que je voudrais dire par là, c'est qu'aujourd'hui, sur les ZNIEFF, on a des espèces protégées. Les dernières évaluations du Conseil d'État donnent particulièrement raison aux ZNIEFF et aux espèces protégées. Il y a donc aussi un risque industriel à s'implanter là-dessus, même si l'on a une autorisation environnementale favorable. Aujourd'hui, le Conseil d'État a retoqué beaucoup de projets parce qu'il y a des espèces protégées et qu'il n'y avait pas l'intérêt public majeur qui était annoncé. Il faut faire très attention par rapport à cela.

Jean-Marc PICARD

Le débat sur les ZNIEFF, je l'entends. Je pense qu'il est parti. Je rappelle à chacun que ZNIEFF est un zonage d'information. On n'est pas à un zonage qui dit simplement à l'ensemble des personnes « Les experts s'accordent pour dire que, sur cette zone, il y a des intérêts qui existent ». Ce n'est pas assorti d'une définition réglementaire d'interdiction des éléments derrière. Ce n'est pas non plus – c'était mes propos sur ces zonages – l'objectif du schéma régional des carrières que de définir les interdictions qui seraient attachées aux ZNIEFF.

Étienne FROMENTIN

C'est clair. Juste une chose pour reprendre un peu le propos que vous évoquez, Monsieur PICARD, sur la globalité du document. Que ce soit sur les ZNIEFF ou les enjeux en eau, etc., on aimerait que la capacité de notre secteur d'activité – qui est quand même particulier – à pouvoir restaurer certains habitats soit prise en compte. Des ZNIEFF ou des Natura 2000, on en retrouve sur certaines

carrières. Je pense qu'il y a d'autres activités qui vont sur ces secteurs où la capacité de restauration n'est pas la même. On aimerait que ce soit pris en compte dans le jugement et le classement qu'on fera de chacun de ces zonages.

Jean-Marc PICARD

Je voulais revenir à ma question initiale. Un des objectifs qu'on avait dans l'échange, c'est la bonne identification des points d'approfondissement. Pour certains, c'est très clair. Je ne vais pas là-dessus. Est-ce que, par rapport à l'ensemble, vous aviez éventuellement des points sur lesquels vous voulez réagir ? Je vois une remarque.

Egan ELIXÉ

Oui, Egan ELIXÉ du département de Seine-et-Marne. Je crois qu'il y a un élément qui n'apparaît pas du tout – c'est une contrainte assez faible –, ce sont les Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Simplement, quand il y a un itinéraire de randonnée, il doit y avoir un itinéraire de substitution si jamais il est perturbé par des travaux ou par une installation. Je ne sais pas si c'est volontaire ou pas que cela n'apparaisse pas à ce stade dans le SRC, mais c'est peut-être quelque chose à envisager. C'est tout un réseau d'itinéraires.

Jean-Marc PICARD

On peut regarder déjà ce qui s'attache à ces types de réglementations. Après, le danger de faire un inventaire de toutes les réglementations, c'est qu'on va en oublier. Cela fait partie des choses que je regarde. On a l'habitude, dans d'autres réglementations liées aux espaces naturels et autres, d'avoir ce type d'attention, donc je regarde là-dessus.

Déjà, premièrement, je pense qu'on arrive à peu près au bout, en tout cas à l'objectif qui était de dire : « On a l'intérêt d'identifier des points d'approfondissement nécessaires ». On va revoir le compte rendu, on va revoir cela. Cela veut dire que, derrière, se définir le programme de travail en termes de point d'approfondissement lié à cette issue. Comme j'ai dit, pour certains, ce sera dans des collaborations, pour d'autres ce sera peut-être de voir des spécialistes. Pour moi, c'est un point chez moi. On peut le démarrer dès à présent grâce aux échanges qu'on a eus. On le complétera avec vos retours parce qu'ils sont riches là-dessus, j'imagine, aussi.

Je crois que l'expression permet aussi de marquer certains points d'attachement plus prioritaires ou autres. Je pense qu'on a matière pour produire cela. Je dirais : « Attention, Guillaume. Démarrez sans attendre ! » Guillaume vient d'arriver. Qu'il n'attende pas à la fin du mois pour se dire comment on va approfondir les points. On sait déjà lesquels on va travailler.

Vis-à-vis de vous, la fin du mois me semble tout à fait raisonnable pour recueillir vos remarques par écrit sur ce document, sur les 4 documents.

Comme je l'ai dit, ce ne sera pas le même devenir pour les remarques. Les 1 et 2, le but c'est d'arriver à des dialogues écrits, à les solder. Les 3 et 4, il y aura de toute façon des travaux. Donc les 3 et 4, ce seront des travaux d'approfondissement. Vos remarques ne seront pas nécessairement : « Rerédiger cela, etc. » C'est de savoir les points de désaccord, les points de correction immédiate – puisque vous les avez – sur ces documents 3 et 4.

L'objet de travaux d'approfondissement, ce n'est pas la peine de dire : « La nouvelle rédaction des scénarios 1, 2 et 3 de façon précise. » De toute façon, on prévoit une séance de travail là-dessus. Voilà, dit un peu autrement.

Cela ne vous empêche pas d'accueillir avec attention ce qui sera proposé au sein de l'UNICEM sur ces domaines-là. Si je peux l'exprimer ainsi : pour les 1 et 2, on veut finaliser : « Sur la forme, voilà une nouvelle rédaction qui devrait être faite. Ce sera pris en compte. » Le 2, j'ai compris qu'il y avait

aussi des restructurations de l'ordre des chapitres à faire. On le fera, mais pour l'instant, on garde ces structures-là en termes de recueil des remarques, puis on le refera dans une version ultérieure. Pour 3 et 4, là, par contre, on va toucher plus au fond. Certains points d'accord aussi, ça fera plaisir, certains points de désaccord qui nous permettent de progresser.

Pour les travaux d'approfondissement, e préfère séquencer avec des dates, c'est-à-dire vous dire : « Je prends des travaux d'approfondissement et des trucs que l'on aura avancés, d'autre peu, etc. » Cela va nous mener d'octobre, novembre, fin d'année. Et je pense que, pour certains, jusqu'à février et mars. J'aimerais qu'on fasse un point, en fin d'année, sur ce qui aurait avancé.

Je ne peux pas dire la liste là-dessus. On verra. Je ne vais pas laisser un espace de 6 mois sans aucune réponse sur le sujet, mais qu'on ait déjà un point intermédiaire sur les points d'approfondissement qui auraient avancé, qu'on peut discuter. Point d'information sur ce qu'on est en train de faire, ce qu'on n'a pas pu faire et qu'on s'engage à faire pour mars, dans un deuxième temps.

Cela nous mène à la deuxième séquence et peut-être en webinaire. On n'est pas obligés de réunir tout le monde. Deuxième séquence, à nouveau, sur ces points d'approfondissement, à peu près en février et mars.

Cela vous donne un peu les éléments d'échange qui permettent, derrière, de refaire une rédaction. Cette fois-ci, c'est une rédaction nouvelle. Elle nécessitera peut-être la même séquence qu'ici, c'est-à-dire une séquence en présentiel pour cette fois-ci. Là par contre, on visera à aller beaucoup plus sur une consolidation, c'est-à-dire d'avoir quelque chose qui préfigure l'envoi d'un document, cette fois-ci, en élaboration, dans un schéma de consultation finale.

Est-ce que vous avez des observations, d'autres remarques là-dessus ? Oui.

Sébastien CORNU

C'est juste une remarque technique. La fin de l'année arrivant vite, s'il y a des dates de groupe de travail envisagées, de pouvoir les envoyer assez rapidement pour qu'on puisse bloquer les agendas.

Jean-Marc PICARD

Oui, c'est à faire. Pour certains, c'est évident, il y a quelques groupes à installer. C'est à faire presque en sortie de réunion, puisqu'on les a identifiés. Qu'on fasse quand même le point avec l'équipe sur la série là-dessus et ensuite on vous l'envoie.

En tout cas, il me reste à vous remercier parce que vous étiez patient jusqu'au bout. Je n'ai pas tenu mon *timing*, mais enfin pas trop loin. On vous souhaite un bon Week-end à tous.

IV. Conclusion sur la suite des travaux, programmation de réunions thématiques à venir

Ce point n'a pas été traité.

La séance est levée à 17 heures 11.

N. B. Ce procès-verbal a été rédigé par la société Ubiquis [www.ubiquis.com], puis vérifié et complété par les membres de l'instance sous la responsabilité du Secrétaire de l'instance.